

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1799

26 juillet 2013

SOMMAIRE

Accudyne Industries Acquisition S.à r.l. ..	86341	AXA Private Debt III S.C.A., SICAR	86306
Accudyne Industries Acquisition S.à r.l. ..	86341	AXA Private Debt III S.C.A., SICAR	86330
ACHM International Management Com- pany S.à r.l.	86339	bureau d'architectes WERNER s.a.	86338
A Concepts	86333	De Cante S.A.	86352
Advanced Network Solutions S.à r.l.	86332	de Wouters d'Oplinter & Cie	86337
Agapé Finance S.A.	86340	de Wouters d'Oplinter & Cie	86332
Aguila 1 S.à r.l.	86338	de Wouters d'Oplinter & Cie	86332
Aguila 2 S.A.	86338	EBONY FINANCE S.A.	86331
Aguila 3 S.A.	86337	Edifice Holding	86345
Aguila 3 S.A.	86343	Euroquilles S.à r.l.	86340
Aguila Investissement Luxembourg S.C.A.	86339	Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l.	86346
Aguila PAI S.à r.l.	86338	Free Sell S.A.	86344
Airmon Lux 3	86337	Futuwah Holding S.A.	86345
Aldgate Holdings S.à r.l.	86340	Gaheraupa S.A.	86343
Aldgate Holdings S.à r.l.	86339	"Inerix Development Inc."	86338
Alster S.à r.l.	86343	Lary S.à r.l.	86332
Altiscrea	86337	LBREP II Master & PP S.à r.l.	86352
Alzette S.à r.l.	86342	Macsteel Global S.à r.l. BV	86343
A. Neuféglise & Cie	86333	miraworks	86337
A. Neuféglise & Cie	86336	Nemesia Luxembourg S.à r.l.	86344
A. Neuféglise & Cie	86337	NP Invest s.à r.l.	86346
Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l.	86340	Oaktree Capital Management Fund (Euro- pe)	86346
Arcano EIF II S.à r.l.	86341	Oaktree Capital Management Fund II (Eu- rope)	86345
Arcano EIF I S.à r.l.	86342	Private Media Invest Luxembourg S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A.	86348
ArcelorMittal Mondercange S.A.	86342	Riviera Midco S.A.	86345
Armatures S.A.	86342	Swedbank Robur International	86344
Association Sportif, Culturelle et Educati- ve MONTE SOSSEGO A.S.B.L.	86348	Swedbank Robur International II	86347
Ateliers de constructions métalliques SE- THIAL	86342	"Sysmig S.A."	86347
Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA	86341	UMEA Consulting	86351
Aviva Investors Central European Proper- ties S. à r.l.	86333	Velen Maritime S.A.	86332

AXA Private Debt III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.166.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the twenty-second day of the month of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

1) AXA Private Debt III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177196;

represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 8 May 2013;

2) AXA Investment Managers Private Equity S.A., a société anonyme governed by the laws of France, having its registered office at 20, Place Vendôme, F-75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 081 714; represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 6 May 2013.

The above mentioned proxies, signed 'ne varietur' by all the appearing persons or their proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have drawn up the following articles of association of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the shareholders a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association"). The Company is in particular subject to, and these Articles of Association shall, to the extent relevant, be supplemented by the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) as amended from time to time (the "SICAR Law") and the private placement memorandum (the «PPM») of the Company.

The Company will exist under the corporate name of "AXA Private Debt III S.C.A., SICAR".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is to make risk capital and risk capital related investments seeking the development of the portfolio companies in order to achieve an internal rate of return to investors around 8% per year, net of all fees, expenses and carried interest as a consideration for the risk borne by such investors.

Investments by the Company will consist of risk capital or risk capital related investments in accordance with article 1 of the SICAR Law and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch, development or listing. The Company is subject to the SICAR Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect risk capital or risk capital related investments in accordance with its investment policy.

The Company's investment policy is to make investments in worldwide Private Debt Instruments and Other Instruments primarily in Europe and, on an opportunistic basis, in North America and in Asia.

Private Debt Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist inter alia of unlisted corporate loan or bond issue with or without warrants, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are junior to bank, trade or other debt other than equity-holder's debts, but senior to common shares of equity and shareholder's loans; they shall consequently include any unitranche debt, mezzanine debt or PIK debt, any senior debt through secondary opportunities and, generally, will include any similar debt (the "Private Debt Instruments").

Other Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist of related equity or equity access instruments (the "Other Instruments"). The Company may notably acquire equity stakes in the context of enforcement of pledges granted to secure the Private Debt Instruments, as well as of the exercise or conversion of any instruments giving access to equity

The Company may also invest any surplus of cash on a short-term basis on cash deposits pending investment in risk capital or distributions to investors. The Company shall not use derivative instruments other than for hedging purposes of its interest rate and currency exchange exposure. The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities' group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its investment policy, the Company will issue shares or share subscription rights and debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors (investisseurs avertis) pursuant to article 2 of the SICAR Law, (the "Well Informed Investors"). According to such article 2 of the SICAR Law, a well-informed investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions: 1) he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor and 2) he invests a minimum of 125,000 Euro in the company, or 3) he has been subject to an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital. The conditions set forth in this article 2 of the SICAR Law do not apply to directors and other persons taking part in the management of the Company.

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objective of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and / or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such undertaking's group of companies.

To the full extent permitted by the SICAR Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the object of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates. The Company may also create a company of which the sole purpose would be representing a group of holders of bonds or securities, giving access to the share capital of any portfolio company, in which the Company participates (Masse des Obligataires).

The Company will divest from an investment upon such investment not being permissible anymore under the SICAR Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration ending on 21 May 2023. The duration of the Company may be extended on three occasions, for successive periods of one year each, upon proposal by the General Partner, by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority requirements required for any amendment of the Articles of Association.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has a share capital divided into Class A Series 1 shares, Class A Series 2 shares, Class A Series 3 shares, Class B shares, which shall represent a limited interest, and Class C shares, which shall be held by the unlimited partner (associé-commandité) in representation of its unlimited partnership interest (collectively the "Shares"). Each issued share of whatever class has no par value and will be fully paid up.

The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company. All Shares of the same class and series shall have the same net asset value.

The minimum capital of the Company shall be (and shall remain), after a period of twelve (12) months following the registration of the Company as a société d'investissement en capital à risque (a "SICAR") at least one million Euro (EUR 1,000,000.-).

The rights and obligations attached to the Class A Series 1 shares, Class A Series 2 shares, Class A Series 3 shares and Class B shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws, and except as far as the imputation of the Management Fee is concerned, which imputation on the distributions will occur in accordance with the rules further set out in the PPM.

The shares of whatever class may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as Well Informed Investors.

Shareholders in the Company will be offered Class A Series 1 shares and, under certain conditions, Class A Series 2 shares and Class A Series 3 shares.

The Class A shares will be allocated as follows:

- Class A Series 1 shares will be issued for the first EUR 30,000,000, subscribed by a shareholder in the Company.
- Class A Series 2 shares will be issued for the part of any commitment of a shareholder amounting between EUR 30,000,001 and EUR 50,000,000.
- For the part of any commitment of a shareholder amounting to more than EUR 50,000,000 Class A Series 3 shares will be issued.

If, for any reason whatsoever, the commitment of a shareholder or a group of shareholders falls below or exceeds the applicable threshold to the series in the relevant class of shares held at the time by such shareholder, the General Partner is, at its entire discretion, entitled to re-qualify (with or without retroactive effect) these shares into shares of such series which effectively corresponds to the commitment of such shareholder at that time. Any requalification of shares by the General Partner shall be notified to the concerned shareholder and shall be reflected in the Company's shareholders register. To the extent that the effective date of re-qualification of shares into shares of another existing series may have an impact on the calculation of the net asset value of such shares, such will be reflected in the shareholders register and in the information provided to the shareholders, without requirement for the General Partner to create a dedicated series of shares.

Subject to the preceding paragraph, new series and / or classes of shares can be issued at the discretion of the General Partner in order to allow the implementation of the re-qualification mechanisms mentioned above, in which case, the new series and / or classes of shares will be created according to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies and the Articles of Association will be amended accordingly.

The Class B shares shall be subscribed by the Carried Interest Investors. For the purpose of these Articles of Association, the "Carried Interest Investors" shall have the meaning given to it in the PPM.

The Class C shares shall be subscribed by the General Partner.

The General Partner is authorized without limitation to issue and allot Class A Series 1 shares, Class A Series 2 shares, Class A Series 3 shares and Class B shares at any time at an issue price of EUR 10.-.

The General Partner is authorized without limitation to issue and allot Class C shares at any time at an issue price of EUR 10.-, but only to the General Partner.

The Company reserves the right to create different compartments, in accordance with the relevant provisions of the SICAR Law. Shareholders at the time of the creation of such compartments shall be offered to participate in one and/or the other compartment as appropriate following the allocation of the existing investments of the Company to such compartments. At the time of the creation of such compartments, these Articles of Association will be amended accordingly.

The Shares may be issued without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

The General Partner may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares. The General Partner shall not issue any Shares where it appears that such issue would or might result in such Shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company.

Art. 6. Form and Transfer of the Shares. The Shares will be in the form of registered shares.

The prior consent of the General Partner is required for the sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, transfer into a trust or other fiduciary relation or other disposition of shares of whatever class. Any contemplated transfer shall be notified in advance by the proposed transferor and transferee to the General Partner. The notice must include the name and contact details of the transferor and transferee, the number of Shares to be transferred, and the price or other consideration agreed between the parties for that purpose. When the consideration is not of a monetary kind, the notice shall mention the estimated value of the consideration. The General Partner will have full and unfettered discretion in making its decision (and will not be required to make the reasons for its decision known), except in the case of transfers by a shareholder to an Associate of such a shareholder or by a shareholder which is a trustee to a successor shareholder, where the General Partner will not withhold its consent to transfers except where legal, tax or other adverse consequences would result and provided that the interests are transferred back in case the transferee subsequently ceases to be an Associate or a trustee of the transferor. The General Partner may request any additional information as it may wish to make its decision.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee (i) is a Well Informed Investor and (ii) succeeds the transferor in respect of all obligations in respect of the transfer Shares (including for such purpose any commitments towards the Company to subscribe further Shares). The Company shall not register any transfer of Shares in its share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred Shares.

A transfer to an Associate of the transferor may only be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be an Associate of the transferor, unless the General Partner has agreed otherwise in advance and following due notification by the transferee.

For the purpose of these Articles of Association "Associate" means

(i) in relation to an entity, any controlling holding company, a Controlled subsidiary, or any other subsidiary of any such holding company. For the purpose of these Articles of Association "Control" means, in relation to an entity, where a person (or persons acting in concert) has or acquires direct or indirect control (1) of the affairs of that entity, or (2) more than fifty per cent (50%) of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in a shareholders' general meeting of that entity or (3) of the composition of the main board of directors of that entity;

(ii) in relation to a fund, any fund or investment vehicle managed by the same management company.

Where the General Partner refuses its consent to a proposed transfer, it will propose the Shares the transfer of which was contemplated to any other person it thinks appropriate, provided that the proposed transferor may in such circumstance elect not to transfer his Shares at all anymore. Such person, alone or together with any other person agreed by the General Partner, may purchase the Shares at the price or value indicated in the notice to the General Partner. However, if such price or value is deemed to be significantly higher than the estimated fair market value of the Shares to be sold, the General Partner may appoint, upon its own initiative or following a request from any designated transferee, an independent expert, which will determine the price at which the sale will be made. If the sale to a designated transferee has not occurred within a period of three months from the receipt of the notice by the General Partner for reasons other than an election by the proposed transferor not to transfer his Shares at all anymore, then the originally contemplated sale may take place under the same conditions as notified to the General Partner and no later than one month following the expiry of the three-month period.

Notwithstanding the above, the General Partner may restrict or prevent the ownership of shares of whatever class in the Company as the General Partner deems necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the SICAR Law. The General Partner shall be entitled, for purposes of ensuring, that no Shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the SICAR Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders' register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder's Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered Shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Notwithstanding the above, the General Partner may restrict or prevent the ownership of Shares of whatever class in the Company as the General Partner deems necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of (i) any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the SICAR Law or (ii) any plan subject to Title I of the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended ("ERISA"), Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended (the "IRC") or any Similar Law (each, a "Covered Plan").

The General Partner shall be entitled, for purposes of ensuring that no Shares in the Company are held by or on behalf of any Covered Plan or any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the SICAR Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders register to provide any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder's Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company.

"Similar Law" means any federal, state, local, non-U.S. or other law or regulation that could cause the underlying assets of the Company to be treated as the assets of a shareholder by virtue of the shareholder's interest in the Company.

Art. 7. Valuation of the Shares. The net asset value of the Shares, based on the net asset value of the Company, shall be determined under the responsibility of the General Partner on a fair value basis in compliance with the guidelines issued by the IPEV (International Private Equity & Venture Capital). It shall be expressed in euro (EUR), as a per share figure. The value of assets denominated in a currency other than the euro (EUR) shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value. The net asset value of a share within a particular class of Shares will be computed on the basis of the portion of the net asset value which would be attributable to it under these Articles of Association. Each Share within a same class of Shares and series must have the same net asset value as the other Shares in the same class and series.

The net asset value of the Shares of each class will be determined by the General Partner on a quarterly basis as determined by the General Partner and notified to the shareholders.

Portfolio investments sold in the context of transactions which have not been settled shall not be taken into account for the purpose of the net asset value calculation. Shares in respect of which the General Partner has issued a redemption notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant redemption date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company.

The valuation of the Company's investments and liabilities will be performed on a quarterly basis at their fair value and in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles and recommendations generally accepted in the market for such type of assets. The following guidelines will apply to such valuations:

- Unrealized investments are valued in reference to the IPEV (International Private Equity & Venture Capital) valuation guidelines, endorsed by the European Venture Capital Association (EVCA).

The Company will be entitled to amend the valuation principles in light of the guidelines of the IPEV provided any such amendments shall be communicated and explained to the Advisory Committee and notified to the shareholders.

- Private Debt Instruments: unitranche and mezzanine debts are reported at nominal plus accrued interests, as defined by the bylaws of the transaction. Write-downs could be applied to this value, as determined by the Company. Any indication of deterioration of the value of the underlying business suggesting that the loan invested will not be fully recovered will be taken into account for the determination of fair value. Impairment is suggested by a waterfall calculation: an enterprise value of the underlying company is computed in accordance with the multiples methods (market approach) and apportioned between the senior debt (if any) and the mezzanine debt (or unitranche). If mezzanine debt (or unitranche) is not fully recovered or if the headroom for equity and quasi-equity is too small, a discount is applied on accrued interests then on nominal.

The valuation method at nominal plus accrued interest is the current market practice followed by most of the mezzanine funds.

- Other Instruments:

(i) Equity investments and warrants alongside debt:

They are reported at fair value. Securities and warrants attached to Private Debt Instruments will be considered and valued separately from the debt as follows:

(i) Securities from a recent investment are valued at acquisition cost, provided that there is no indication of deterioration of the value of the underlying business. In this case, the Company will apply a discount to the valuation of the financial instruments to the extent that is deemed necessary to reflect the fair value of the investment.

(ii) Thereafter, the most appropriate indication of fair market value is likely to be an independent third party transaction within the valuation period.

(iii) In the absence of any such third party transaction in the valuation period, investments are valued on the basis of financial models: multiples method (market approach) and discounted cash flow models. Multiples approach valuation will be the preferred method if the investment is comparable to companies with similar accounting standards, similar business focus, size and profitability and having established valuations. The fair market value will then be determined by reference to relevant multiples including EV/EBIT multiple and EV/EBITDA multiple derived from the largest relevant sample size of these comparables. Value attributed to a lack of liquidity may be difficult to assess. The multiple at the date of acquisition should then be calibrated against the market comparable multiples.

(iv) Where none of the above methods is available, non quoted securities are maintained at cost. (ii) Senior debt

In case of senior debt purchased on the secondary market, the value should be at par, or at cost if debt was bought as a secondary opportunity at discount.

A discount will be applied to the acquired nominal value if there are some signs of deterioration which may suggest that the value of the corresponding loan or bond will not be fully recovered.

- Other debt instruments will be valued on the basis of their face value or original cost plus accrued interest. A discount will be applied to the acquired nominal value if there are some signs of deterioration which may suggest that the value of the corresponding loan or bond will not be fully recovered.

- Any cash or quasi-liquid assets held on a temporary basis will be valued at their face value or their fair market value as determined in good faith in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

- Liabilities will be valued on the basis of their nominal cost plus accrued interest if any.

The determination of the net asset value of the Company may be postponed for up to fifty (50) Luxembourg bank business days during:

(i) any period, if in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company;

(ii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the Company would be impracticable;

(iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of the assets of the Company;

(iv) any period in which the Company deems the determination of the net asset value to be impracticable or otherwise adverse to the best interests of the shareholders; or

(v) in case of a decision to liquidate the company, on and after the day of publication of the first notice given to the shareholders to this effect.

Art. 8. Default, Redemption of Shares, Acquisition of Own Shares. Shareholders may not require their withdrawal from the Company. However, the General Partner may require the withdrawal of a shareholder from the Company if, in the reasonable judgment of the General Partner, there is a material risk to the Company that the continued participation of such shareholder would increase a material legal, tax, regulatory or other burden on the Company, and in certain other limited circumstances. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws and the Articles of Association.

The Company's Class A shares and Class B shares are redeemable only pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by applicable laws.

The Company may acquire and/or redeem its own Class A shares and Class B shares. The acquisition, holding and/or cancellation of its own Class A Shares and Class B shares by the Company will be in compliance with the conditions and limits established in these Articles of Association and the PPM and the limits (if any) resulting from the SICAR law.

The Class A shares and Class B shares may be redeemed at the request of the Company with a view to effect distributions or a return of capital on an equal treatment and pro rata basis, save as otherwise provided in the PPM.

A shareholder who does not pay-up in due time to the Company amounts which has been called in by the General Partner will automatically be deemed a defaulting shareholder.

A defaulting shareholder will automatically be subject to late payment penalties, without further notice to the investor, by imposition of an interest charge at an annual rate equal to 10% on the aggregate amount called by the General Partner as from the day the capital call was due to be funded and until the date of payment of the full amount of said capital call (and any default interest thereon) or, if earlier, the date of transfer of the Shares to the Company or such other person as the Company may determine (the "Default Interest").

If such default is not remedied within a period of one month from notice by the Company, the defaulting shareholder may, at any time thereafter and at the discretionary election of the General Partner, be compelled to sell its Shares (i) to the Company at a redemption price reflecting 50% of the net asset value (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption) minus the Default Interest (as accrued as at the date of the redemption) and minus any cost (as reasonably assessed by the General Partner) suffered by the Company as a result of such default and such redemption price shall only be payable upon liquidation of the Company without any late interest and provided that all the other shareholders have been fully reimbursed for the amounts which they have paid on their interests in the Company, or (ii) to any other person(s) as the General Partner may determine subject, in this case, to a right of first refusal of the existing, non-defaulting shareholders, at the price as the persons proposed by the General Partner to acquire the interests are willing to pay (which shall however not be lower than 50% of the net asset value (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption becoming effective), provided that, from such purchase price, the Company shall be entitled to receive an amount equivalent to the sum of (a) the Default Interest (as accrued as at the date of the transfer) and (b) any cost (as reasonably assessed by the General Partner) suffered by the Company as a result of the default and provided that, if such acquiring person so elects with the consent of the General Partner, the price shall only be payable upon liquidation of the Company without any late interest and provided that all the other shareholders have been fully reimbursed for the amounts which they have paid on their interests in the Company. If the net asset value of the relevant shares is negative or nil at the time of such redemption the aggregate redemption price will amount to one euro.

For the purposes of the above, the General Partner shall be deemed to be irrevocably authorised to offer for transfer the interests of a defaulting shareholder, the defaulting shareholder is deemed to have consented to such transfer and such consent may not be withdrawn.

Notwithstanding the above, and without prejudice to any claims by the non defaulting shareholders or the custodian bank, the General Partner may use any method to enforce its rights against a defaulting shareholder and the General Partner shall be entitled to request indemnification for any prejudice it may suffer as a result of such default.

Where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding Shares in the Company, especially by lack of being a Well Informed Investor, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of share(s), or that, in the reasonable judgment of the General Partner, there is a material risk to the Company that the continued participation of a shareholder in the Company would increase a material legal tax, regulatory or other burden on the Company, the General Partner is then entitled to compulsorily redeem from any such shareholder all Shares held by such shareholder. The price at which the relevant Shares shall be redeemed shall be the net asset value of the Shares (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption). The exercise by the General Partner of these powers shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of the Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the General Partner at the date of any redemption, provided that in such case the said powers were exercised by the General Partner in good faith.

When entitled to do so, the General Partner may call for redemption, in whole or in part, of the relevant Shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number and the class of Shares called for redemption, (iii) the redemption price, and (iv) the method of payment of the redemption price.

In no circumstance may a shareholder request for the redemption of its Shares.

Chapter III. - Management

Art. 9. Management. The Company shall be managed by "AXA Private Debt III S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177 196 (the "General Partner"), in its capacity as unlimited partner (associé-commandité) and holder of all C shares of the Company.

The General Partner will represent the Company vis-à-vis third parties.

The General Partner may, as and when deemed appropriate, appoint or replace, in its sole discretion, any duly authorised company that is a direct or indirect subsidiary of the Adviser to act as the manager of the Company within the meaning of the Alternative Investment Fund Managers Directive. Such manager would, within the limited permitted by law, be responsible for investment and divestment decisions on behalf of the Company, the management of assets, as well as risk management matters in relation to the Company.

Shareholders holding two-thirds of the commitments in the Company will be able to remove the General Partner. The removal of the General Partner shall require the immediate appointment of a replacement general partner, who must be an unlimited partner, and subject to the replacement of the general partner having been approved by the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier. The General Partner shall not have any veto with respect to his removal and/or replacement and shall transfer its Class C shares in the Company to its replacement general partner at their initial subscription price. The General Partner will be entitled to the Management Fee (as defined below) until a replacement general partner is elected.

If the General Partner is removed, the General Partner shall be entitled to compensation for its losses and damages pursuant to the terms of the PPM.

A resolution requiring a two-thirds majority (by commitments) of the shareholders will be put to the shareholders for the winding up of the Company if a replacement general partner is not approved within 6 months from the date of the passing of a resolution for removal of the General Partner. The General Partner shall not have any veto with respect to such resolution. If shareholders approve such a resolution, the Company will be liquidated.

During the period between the date of the passing of the resolution for removal of the General Partner and the actual decision to replace the General Partner or as the case may be, to liquidate the Company, the General Partner's power to make new investments on behalf of the Company shall be suspended until such decision (the "Suspension Period"), unless specific approval of the Advisory Committee.

The General Partner shall nonetheless be permitted to complete investments approved or perform agreements entered into by the Company, before the Suspension Period.

The General Partner may not voluntarily withdraw as the general partner of the Company without a replacement general partner being found and without the written consent of shareholders representing in excess of two thirds of the commitments in the Company (excluding commitments of the General Partner and any Associate of the General Partner).

The Class A Series 1, Class A Series 2, Class A Series 3, and Class B shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the independent auditor(s) are in the competence of the General Partner.

The General Partner shall have a veto power with respect to all shareholders' resolutions other than those relating to his removal and/or replacement.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The General Partner will be entitled to receive a fee (the "Management Fee") as from the incorporation of the Company. The amount of Management Fee will be calculated in accordance with the PPM and imputed on the commitments of the Class A Series 1 shares, Class A Series 2 shares and Class A Series 3 shares and the net asset value of the Company during the Investment Period (as defined in the PPM) and the net asset value of the Company after the Investment Period, in accordance with the rules further set out from time to time in the PPM.

The General Partner may in certain circumstances be entitled to other fees and/or the reimbursement of all reasonable expenses whatsoever incurred by the General Partner in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Liability of the General Partner and Shareholders. In its capacity as unlimited partner (associé-commandité) of the Company, the General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders (other than the General Partner) shall, subject to the requirement to refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, only be liable for payment to the Company up to their commitment to the Company.

Art. 13. Delegation of Powers. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by it.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures or the single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such power.

Art. 15. Dissolution, Incapacity of the General Partner. In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be dissolved.

In that event and subject to relevant regulatory clearances, the independent auditor of the Company shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Association.

The administrator(s)' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrator(s) are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Conflicts of interests, Indemnity. If any member of the board of managers of the General Partner has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall immediately disclose such personal interest to the board of managers.

Such member shall not consider or vote on any transaction of the Company in which it has or may have any personal interest unless the board of managers of the General Partner takes a duly motivated decision that (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company. Such transaction and such member's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of managers and/or employees of the General Partner, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The General Partner and its Associates (each being an "Indemnified Party") will be indemnified and held harmless, out of any Company distributions to shareholders of the Company, or by calling an additional drawdown, or by calling all distributions paid to the shareholders of the Company, in proportion to the commitments of these shareholders in the Company, against any and all liabilities, debts, actions, proceedings, claims and demands, any and all damages and penalties, as well as costs and expenses relating thereto (including reasonable legal fees) incurred by the Indemnified Party (i) having acted, as the case may be, as the general partner of, or adviser to, the Company, or (ii) arising in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its activities as general partner of, or adviser to, the Company or from the provision (or lack thereof), to or in respect of the Company, of services provided by itself or by any agent it has appointed, or (iii) which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the

Company; provided, however, that no indemnity (including litigation costs) shall be paid with respect to any matter resulting from its gross negligence (faute lourde), wilful misconduct (dol) or from a criminal offence (infraction pénale), in each case as finally determined by a Luxembourg court.

Any officer, director, shareholder, agent, partner or employee of the General Partner or its Associates, and any person nominated by any of them to be a director, an adviser (censeur) or member of the supervisory board (conseil de surveillance) (or any equivalent position) of a portfolio company or an Associate of a portfolio company and any duly appointed member of the Advisory Committee (each being an "Indemnified Person") will be indemnified and held harmless, out of any Company distributions to shareholders of the Company, or by calling an additional drawdown, or by calling all distributions paid to the shareholders of the Company, in proportion to the commitments of these shareholders in the Company, against any and all liabilities, debt, actions, proceedings, claims and demands, any and all damages and penalties, as well as costs and expenses relating thereto (including reasonable legal fees) due by the Indemnified Person (i) arising out of or in connection with or relating to or resulting from the provision (or failure to provide) by the Indemnified Person of services to or in respect of the Company, or (ii) which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company or (iii) which arise from the Indemnified Person having acted as a director, an adviser (censeur) or member of the supervisory board (conseil de surveillance) (or equivalent position) of a portfolio company or an Associate of a portfolio company or as a member of the Advisory Committee; provided, however, that no indemnity (including litigation costs) shall be paid with respect to any matter resulting from its gross negligence (faute lourde), wilful misconduct (dol) or from a criminal offence (infraction pénale), in each case as finally determined by a Luxembourg court.

Any Indemnified Person or Indemnified Party seeking indemnification in accordance with the above provisions shall, first of all, seek to be indemnified against any and all liabilities, debts, actions, proceedings, claims and demands, any and all damages and penalties, as well as costs and expenses relating thereto by any insurance company from which indemnification can be sought.

Any indemnification to an Indemnified Person or Indemnified Party in accordance with the above provisions will subrogate the Company in the rights of such Indemnified Person or Indemnified Party. The General Partner shall seek to bring or have brought on behalf of the Company any recourse against any third party likely to pay the Company any amount paid to an Indemnified Person or Indemnified Party pursuant to the provisions hereof.

Following the liquidation of the Company and with respect to legal recourse already having been brought on the liquidation date, the General Partner will assist upon request the shareholders, in particular by providing them with information in its possession with respect to repayment of any amount paid to an Indemnified Person or Indemnified Party under the provisions hereof.

The indemnities provided for herein shall be payable even if the General Partner has ceased to act as general partner of the Company or if any Indemnified Party ceases to provide its services to the Company or to otherwise act on behalf of the Company.

Art. 17. Advisory Committee. The Company will have an advisory committee of shareholders to advise the General Partner with respect to conflicts of interest, and other issues that may arise from time to time (the "Advisory Committee"). The Advisory Committee will meet at least once a year or such other times as scheduled by its members. The General Partner will convene the Advisory Committee accordingly. The Advisory Committee will comprise up to twelve (12) members, all of whom will be representatives of Class A Series 1, Class A Series 2 or Class A series 3 shareholders selected by the General Partner. Any shareholder with an individual commitment at least equal to fifty million euro (EUR 50,000,000.-) may request its appointment to the Advisory Committee.

The General Partner will consult the Advisory Committee (i) when it has identified a potential conflict of interest in respect of a potential investment to be made by the Company and (ii) on any matter provided for by the Articles of Association and/or the PPM. The General Partner may also consult the Advisory Committee on any other matter as the General Partner may determine.

The members of the Advisory Committee will have no authority to manage the Company. Except for those matters referred to under (i) and (ii) above, any action taken by the Advisory Committee shall be for advisory purposes only, and the General Partner shall not be required or otherwise bound to act in accordance with any decision, action or comment of the Advisory Committee or any of its members.

All decisions of the Advisory Committee shall be taken by a majority vote of those present and voting. If there is a tie vote, the chairman of the Advisory Committee (if one has been designated) shall cast an additional tie-breaking vote.

Art. 18. Independent Auditor. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), who need not be shareholder and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law.

The independent auditor will be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years, and will hold office until its successor is elected. The independent auditor is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Custodian. The custody of the investments of the Company will be entrusted to a depositary in accordance with the SICAR Law. The Custodian shall be a credit institution within the meaning of the law of 5 April 1993 relating to

the supervision of the financial sector, having its registered office in Luxembourg or being established in Luxembourg if its registered office is located in another European Union member state.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the General Partner by the Laws or the Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles of Association without the General Partner's consent save as otherwise provided in the Articles of Association.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 24th April at 11:00 a.m. The first annual general meeting of the shareholders will be held in 2014.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

Art. 22. Other General Meetings. In addition to the annual general meeting of the shareholders, the General Partner may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which shall be final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon call by the General Partner made in compliance with the Laws. The notice sent to the shareholders in accordance with the Laws will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing by any means of telecommunication allowing for the transmission of a written text as his proxy another person who need to be a shareholder himself. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by any means of telecommunication allowing for the transmission of a written text such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five days prior to the date set for the meeting. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Art. 25. Proceedings. The general meeting of shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary who does not need to be a shareholder himself.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The General Partner may, during a general meeting of shareholders, forthwith adjourn such general meeting by four weeks. The General Partner must adjourn it if so requested by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure. At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

Save as otherwise provided in the Articles of Association, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the General Partner.

Art. 28. Extraordinary General Meetings. At any extraordinary general meeting of shareholders convened in accordance with the Laws for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted and save as otherwise provided by the Laws or the PPM, a two-thirds majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting provided however that any amendment of the provisions of these Articles of Association relating to the investment policy and the Management Fee are subject to the unanimous consent of the all the holders of Class A 1 Series shares, Class A 2 Series shares and Class A 3 Series shares, the consent of fifty percent of the holders of Class B shares and the consent of the General Partner.

Any changes or amendments to the status of the Company as a société d'investissement en capital à risque shall require the unanimous consent of all the shareholders save where such change is the result of regulatory or legal changes to the SICAR Law.

Save as otherwise provided in the Articles of Association, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the General Partner.

Art. 29. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 30. Financial Year. The Company's financial year shall begin on the first day of January in each year and end on the last day of December in the same year. The Company's first financial year shall begin on the date of incorporation and end on the last day of December 2013.

Art. 31. Adoption of financial statements. The General Partner shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg generally accepted accounting principles. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

The General Partner shall further prepare the annual report as required by the SICAR Law.

Art. 32. Appropriation of Proceeds. After payment of the Management Fee and expenses due to the General Partner in compliance with provision 11 of the Articles of Association and the PPM and after due allocation of amounts required (i) for working capital or (ii) to fund commitments to or in respect of the portfolio investments or (iii) to meet any future contemplated obligations, liabilities or contingencies (including, without limitation, any binding commitment made in relation to any derivatives transactions), the General Partner may at any time make distributions to the shareholders of whatever class. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such distributions, subject only to compliance with the waterfall rules further set out from time to time in the PPM.

No distribution shall result in the capital of the Company falling below one million euro (EUR 1,000,000.-).

Only cash distributions will be made during the life of the Company. The General Partner shall be entitled to off-set any distribution payable to a shareholder against any payment obligation of such shareholder toward the General Partner and/or the Company.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation. Subject to the consent of the General Partner and without prejudice to article 4, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Association, unless otherwise provided by the Laws.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same financial result as the distribution rules set out for distributions in these Articles of Association and the PPM.

Distributions in kind of assets may be made by the liquidator subject to the consent of each shareholder. It will however use its reasonable efforts to dispose of all of the Company's remaining assets.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 34. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with applicable Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the SICAR Law.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and have been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
AXA Investment Managers Private Equity S.A.	EUR 30,990.-	3,099 Class A Series 1 shares	EUR 31,000.-
AXA Private Debt III S.à r.l.	EUR 10.-	1 Class C share	EUR 10.-
Total:	EUR 31,000.-	3,100	EUR 31,000.-

The amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2013:

"PricewaterhouseCoopers S.C.", a société cooperative governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-65.477

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) AXA Private Debt III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177196;

représentée par Jennifer Ferrand, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 8 mai 2013;

2) AXA Investment Managers Private Equity S.A., une société anonyme régie par le droit français, ayant son siège social au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris, France, and immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 081 714;

représenté par Jennifer Ferrand, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 6 mai 2013.

Les procurations mentionnées ci-dessus ont été signées "ne varietur" par tous les comparants ou leurs mandataires et le notaire soussigné, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants ont ainsi rédigés les statuts d'une société laquelle ils déclarent organisée par eux-mêmes:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et les présents statuts (les «Statuts»). La Société est en particulier soumise à, et ces Statuts sont, dans la mesure de ce qui est applicable, complétés par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée (la «Loi SICAR») et le memorandum de placement privé (le «PPM») de la Société.

La Société adopte la dénomination «AXA Private Debt III S.C.A., SICAR».

Art. 2. Siège social. La Société aura son siège social dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision de l'Associé Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par résolution de l'Associé Gérant.

Si l'Associé Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou les communications avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, la Société pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la réalisation d'investissements en capital à risque ou liés au capital à risque en vue de développer un portefeuille de sociétés afin d'atteindre un taux de rendement interne d'environ 8% par an, net de tous frais, charges et intérêt produit en considération du risque supporté par les investisseurs.

Les investissements de la Société consisteront en investissements en capital à risque ou liés au capital à risque conformément à l'article 1 de la Loi SICAR et la circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société est soumise à la Loi SICAR.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés au capital à risque en application de sa politique d'investissement.

La politique d'investissement de la Société est d'investir dans des Instruments de Dette Privée dans le monde et d'Autres Instruments, principalement en Europe et, de manière opportune, en Amérique du Nord et en Asie.

Les Instruments de Dette Privée, au vu des investissements de la Société, peuvent notamment être des prêts de sociétés non listées, ou des émissions d'obligations avec ou sans warrants, des obligations convertibles, des prêts participatifs et tous les instruments financiers juniors aux banques, à la bourse ou toute autre dette autre que celle des détenteurs de participations, mais senior aux actions ordinaires et aux prêts d'associés; ils doivent par conséquent inclure toute dette unitranche, dette mezzanine, dette PIK, toute dette senior par l'entremise de marchés secondaires et, plus généralement, tout autre dette similaire (les «Instruments de Dette Privée»).

Les autres instruments, au vu des investissements de la Société, peuvent être liés à des fonds propres ou être des instruments de fonds propres (les «Autres Instruments»). La Société peut notamment acquérir des prises de participation dans le cadre de la réalisation de nantissements consentis pour garantir les Instruments de Dette Privée, ainsi que dans le cadre de l'exercice ou de la conversion de tous instruments donnant accès au capital.

La Société peut également, sur le court terme, investir le surplus d'espèces dans des comptes de dépôt, préalablement à un investissement en capital à risque ou à une distribution aux investisseurs. La Société ne doit recourir à des instruments dérivés dans un but autre que de couvrir le risque du taux d'intérêt et l'exposition au risque de change.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou d'autre manière des actions, parts et autres titres de participation, des titres, des obligations, des titres obligataires et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de

valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de ces entités, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et/ou assistance sous quelque forme que ce soit et (iv) faire des prêts sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa politique d'investissement, la Société émettra des actions ou des droits de souscription et instruments de dette de tous genres à des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels ou des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (les «Investisseurs Avertis»). Selon cet article 2 de la Loi SICAR, un investisseur dûment informé sera un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui remplit les conditions suivantes: 1) il a été informé par écrit qu'il adhère au statut de l'investisseur dûment informé 2) il investit un minimum de 125.000 euros dans la société, ou 3) il a été sujet à une évaluation faite par l'organisme de crédit suivant le sens de la directive 2006/48/EC ou par une société de gestion suivant le sens de la directive 2001/107/EC certifiant ses compétences, son expérience et ses connaissances en juste proportion évaluant un investissement en capital à risques. Les conditions exposées dans cet article 2 de la Loi SICAR ne s'appliquent pas aux directeurs et autres personnes prenant part dans la gestion de la Société.

La Société peut également établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. En conséquence, l'objet de la Société inclut (i) l'acquisition et la détention de participations de toutes sortes ou sous toutes formes dans des entités au Luxembourg et/ou à l'étranger; (ii) l'administration active et/ou passive, le développement et/ou la gestion, de ces détentions et/ou entités, ainsi que (iii) le financement direct ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette société.

Dans toute la mesure autorisée par la Loi SICAR, la Société peut s'engager dans des transactions de toutes sortes, commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société, ou qui poursuivent l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut également établir des succursales et/ou des filiales et céder tout ou partie de son actif à ses filiales. La Société peut également créer une société dont le seul objet serait de représenter un groupe de titulaires d'obligations ou de titres, donnant accès au capital social de toute société portefeuille dans laquelle la Société prend part (Masse des Obligataires).

La Société désinvestira de tout investissement qui ne serait plus permissible sous la Loi SICAR.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée dont le terme est fixé au 21 mai 2023. La durée de la Société peut être prolongée trois fois, pour des périodes successives d'un an chacune, sur proposition de l'Associé Gérant, par une résolution des associés votant aux conditions de quorum et majorité requises pour toutes modifications des Statuts.

Chapter II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital de la Société est divisé en actions, de Catégorie A Série 1, Catégorie A Série 2, Catégorie A Série 3, Catégorie B, qui représentent un engagement limité, et de Catégorie C qui sont détenues par l'associé illimité (l'associé commandité) en représentation de son engagement indéfini (ensemble les «Actions»). Quelle que soit la catégorie, chaque action émise n'a pas de valeur nominale et sera entièrement libérée.

Le capital social de la Société est à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société. Toutes les Actions d'une même catégorie et série ont la même valeur nette.

Le capital social minimum de la Société devra atteindre (et subsister à) un million d'euros (1.000.000 EUR) dans un délai de douze (12) mois à partir de l'agrément de la Société comme société d'investissement en capital à risque («SICAR»).

Les droits et obligations rattachés aux Actions de Catégorie A Série 1, Catégorie A Série 2, Catégorie A Série 3, et Catégorie B seront identiques dans la limite des dispositions des Lois et des stipulations des Statuts et à l'exception de ce qui concerne l'imputation de l'Indemnité de Gestion, laquelle imputation sur les distributions sera régie par les règles établies de temps à autre dans le PPM.

Les Actions ne peuvent être détenues ou acquises par quelque moyen que ce soit uniquement par des personnes ou entités ayant la qualité d'Investisseur Averti.

Les actionnaires de la Société se verront proposer des Actions de Catégorie A Série 1 et sous certaines conditions, de Catégorie A Série 2 et Catégorie A Série 3.

Les Actions de Catégorie A seront allouées comme suit:

- Les Actions de Catégorie A Série 1 seront émises pour les premiers 30.000.000 EUR souscrits par un actionnaire de la Société.

- Les Actions de Catégorie A Série 2 seront émises pour la part de tout engagement d'un actionnaire entre 30.000.001 EUR et 50.000.000 EUR.

- Les Actions de Catégorie A Série 3 seront émises pour la part de tout engagement d'un actionnaire supérieure à 50.000.000 EUR.

Si, pour une raison quelconque, l'engagement d'un actionnaire tombe sous ou excède le seuil applicable pour déterminer la catégorie d'Actions détenue à ce moment par cet actionnaire, l'Associé Gérant peut à sa discrétion, requalifier (avec ou sans effet rétroactif) ces actions en actions qui correspondent effectivement à l'engagement de cet actionnaire à ce moment.

Toute requalification des actions par l'Associé Gérant sera notifiée à l'actionnaire concerné et sera reflétée dans le registre des actionnaires de la Société. Dans la mesure où la date effective de la requalification des actions en actions d'une autre série existante pourrait avoir un impact sur la détermination de la valeur nette ajoutée de chaque action, cela sera reflété dans le registre des actionnaires et dans les informations données aux investisseurs, sans condition pour l'Associé Gérant de créer une série d'actions dédiée.

Sous réserve du paragraphe précédent, de nouvelles séries et/ou catégories d'actions peuvent être émises à la discrétion de l'Associé Gérant en vue de permettre la mise en oeuvre ou la requalification des mécanismes mentionnés ci-dessus, dans quel cas, les nouvelles séries et/ou catégories d'actions seront créées selon les dispositions de la loi de 1915 et les statuts coordonnés seront modifiés en conséquence.

Les Actions de Catégorie B peuvent être souscrites par les Investisseurs à l'Intéressement Différé. Dans le contexte de ces Statuts, les «Investisseurs à l'Intéressement Différé» ont la même signification que celle donnée dans le PPM.

Les Actions de Catégorie C peuvent être souscrites par l'Associé Gérant. L'Associé Gérant est autorisé sans limite à émettre et attribuer des Actions de Catégorie A Série 1, Catégorie A Série 2, Catégorie A Série 3 et Catégorie B à tout moment à un prix d'émission de 10 EUR.

L'Associé Gérant est autorisé sans limite à émettre et attribuer des Actions de Catégorie C à tout moment à un prix d'émission de 10 EUR mais uniquement à l'Associé Gérant.

La Société se réserve le droit de créer différents compartiments, conformément aux dispositions de la Loi SICAR. Au moment de la création de tels compartiments, les actionnaires se verront proposés la possibilité de participer à un et/ou l'autre compartiment suivant l'attribution des investissements existants de la Société à de tels compartiments. Au moment de la création de tels compartiments, ces Statuts seront modifiés en conséquence.

Les Actions pourront être émises sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants sur les Actions à émettre.

L'Associé Gérant peut déléguer à toute personne dûment autorisée la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles. L'Associé Gérant ne peut émettre aucune action lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne n'ayant pas le droit de détenir des Actions de la Société ait la propriété ou la jouissance de ces Actions.

Art. 6. Forme et Transfert des Actions. Les Actions seront nominatives.

Le consentement préalable de l'Associé Gérant est requis pour la vente, la cession, le transfert, l'échange, le gage, le transfert dans un trust ou autre relation fiduciaire et toute autre cession d'Actions de quelque catégorie que ce soit. Tout transfert envisagé doit être notifié à l'avance par le cédant et le cessionnaire potentiels à l'Associé Gérant. La notification doit comprendre le nom et les coordonnées du cédant et du cessionnaire, le nombre d'Actions à transférer, et le prix ou autre contrepartie convenus entre les parties dans ce but. Quand la contrepartie n'est pas de nature pécuniaire, la notification doit préciser la valeur estimée de la contrepartie. La décision sera laissée à la discrétion absolue de l'Associé Gérant (et il ne lui sera pas demandé de justifier sa décision), exception faite des cas de transferts d'un actionnaire à un Associé d'un tel actionnaire ou par un actionnaire qui est un trustee d'un actionnaire successeur, lorsque l'Associé Gérant ne refusera pas de consentir à des transferts sauf en cas de conséquences légales, fiscales, ou autres conséquences néfastes et sous réserve que les intérêts soient transférés à nouveau dans l'hypothèse où le cessionnaire cesse d'être un Associé ou un trustee du cédant. L'Associé Gérant peut demander toute information supplémentaire qu'il jugera nécessaire à sa prise de décision.

Tout transfert autorisé est soumis à la condition que le cessionnaire soit (i) un Investisseur Averti et (ii) succède au cédant conformément à toutes les obligations relatives au transfert d'Actions (y compris tout engagement envers la Société de souscrire à d'autres Actions). La Société n'enregistrera aucun transfert d'Actions dans son registre des actions tant que le cessionnaire n'aura pas accepté par écrit les stipulations de toutes conventions entre le cédant et la Société en relation aux Actions transférées.

Tout transfert à un Associé du cédant ne peut intervenir qu'à la condition subséquente que le transfert devienne caduque lorsque le cessionnaire cesse d'être un Associé du cédant, à moins que l'Associé Gérant n'en décide autrement au préalable et suivant notification en temps utile par le cessionnaire.

Aux fins de ces Statuts, «Associé» signifie

(i) en relation avec une entité, toute société holding de contrôle, une succursale contrôlée ou toute autre succursale d'une telle société holding. Aux fins de ces Statuts, «Contrôle» signifie en relation avec une entité, lorsque une personne (ou plusieurs agissant de concert) a acquis ou acquiert un contrôle direct ou indirect (1) des affaires de cette entité, ou (2) plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote totaux conférés par les Actions émises dans le capital de cette entité et qui sont exerçables lors d'assemblées générales de cette entité ou (3) sur la composition du principal conseil d'administration de cette entité;

(ii) en relation à un fonds, tout fonds ou véhicule d'investissement géré par la même société de gestion.

Quand l'Associé Gérant refuse son consentement à un transfert proposé, il proposera les Actions dont le transfert est envisagé à toute autre personne qu'il considère appropriée sous réserve que le cédant proposé puisse dans de telles circonstances choisir de ne pas transférer ces Actions. Cette personne, seule ou avec une autre personne agréée par l'Associé Gérant, peut acheter les Actions au prix ou à la valeur indiqués dans la notification adressée à l'Associé Gérant. Cependant, si ce prix ou cette valeur sont réputés être significativement supérieurs à la valeur de marché estimée pour les Actions à vendre, l'Associé Gérant peut nommer, à son initiative ou à la demande de tout cessionnaire désigné, un expert indépendant, qui déterminera le prix de vente auquel la vente sera faite. Si la vente à un cessionnaire désigné n'a pas eu lieu dans un délai de trois mois à compter de la réception de la notification par l'Associé Gérant pour des raisons autres qu'une décision par le cédant proposé de ne plus transférer ses Actions, alors la vente envisagée à l'origine peut avoir lieu dans les mêmes conditions telles que notifiées à l'Associé Gérant et pas plus tard qu'un mois suivant l'expiration de la période de trois mois.

Sans préjudice de ce qui précède, l'Associé Gérant peut restreindre ou interdire la détention d'Actions de toute catégorie de la Société si l'Associé Gérant l'estime nécessaire pour s'assurer qu'aucune action de la Société n'est acquise ou détenue par ou pour le compte de toute personne en violation de toutes lois ou tous règlements de tout pays ou autorité gouvernementale ou réglementaire, et notamment, de la Loi SICAR.

L'Associé Gérant est autorisé, afin de s'assurer qu'aucune action n'est détenue par ou pour le compte de toute personne en violation de toutes lois ou tous règlements de tout pays ou autorité gouvernementale ou réglementaire, et notamment, de la Loi SICAR à demander à tout moment, à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires de fournir toute information, sous la forme d'une déclaration sous serment, qu'il jugera nécessaire pour déterminer s'il y a détention juridique ou bénéfice d'Actions par des personnes à qui il est prohibé de détenir des Actions dans la Société.

Un registre des actionnaires auquel tout actionnaire aura accès sera conservé au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie des Actions détenues, l'indication des paiements effectués ainsi que les cessions d'Actions et les dates correspondantes. La propriété des Actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant le contenu du registre seront délivrés aux actionnaires.

Tout transfert permis d'Actions nominatives sera enregistré dans le registre des actionnaires par une déclaration de transfert enregistrée auprès du registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire d'Actions ou par leur(s) représentant(s) conformément aux règles sur le transfert de créances prévues par l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou tout autre document qui mentionne l'accord du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action implique l'approbation implicite des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Sans préjudice de ce qui précède, l'Associé Gérant peut restreindre ou interdire la détention d'Actions de toute catégorie de la Société si l'Associé Gérant l'estime nécessaire pour s'assurer qu'aucune action de la Société n'est acquise ou détenue par ou pour le compte de (i) toute personne en violation de toutes lois ou règlements de tout pays ou autorité gouvernementale ou réglementaire, et notamment, de la Loi SICAR ou (ii) de tout plan soumis au Titre I du U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974 tel que modifié («ERISA»), à la Section 4975 du U.S. Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié IRC») ou à toute autre Loi Similaire (chacun, un «Plan Couvert»).

L'Associé Gérant est autorisé, afin de s'assurer qu'aucune action n'est détenue par ou pour le compte de tout Plan Couvert ou toute personne en violation de toute loi ou règlement de tout pays ou autorité gouvernementale ou réglementaire, et, notamment la Loi SICAR, à demander à tout moment, à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires de fournir toute information, sous la forme d'une déclaration sous serment, qu'il jugera nécessaire pour déterminer s'il y a détention juridique ou bénéfice d'Actions par des personnes à qui il est prohibé de détenir des Actions dans la Société.

«Loi Similaire» signifie toute loi fédérale, d'état, locale, non américaine ou autre loi ou règlement qui pourrait amener les actifs sous-jacents de la Société à être traités comme les actifs d'un actionnaire en vertu de la participation de l'actionnaire dans la Société.

Art. 7. Valeur des Actions. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions, basée sur la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, doit être déterminée sous la responsabilité de l'Associé Gérant sur base de la juste valeur conformément aux lignes directrices émises par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital).

Elle sera exprimée en euros (EUR) par action. La valeur des actifs exprimée dans d'autres monnaies que l'euro (EUR) sera déterminée en fonction du taux de change qui prévaudra à la date de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire d'une action d'une catégorie d'Actions particulière sera calculée sur la base de la part de la Valeur Nette d'Inventaire devant lui être attribuée conformément à ces Statuts. Chaque Action d'une catégorie d'Actions particulière doit avoir la même Valeur Nette d'Inventaire que les autres Actions de la même catégorie et série.

La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de chaque catégorie sera déterminée par l'Associé Gérant de manière trimestrielle tel que déterminé par l'Associé Gérant et notifié aux actionnaires.

Un portefeuille d'investissements vendu dans le contexte de transactions qui n'ont pas été résolues ne doit pas être pris en compte lors du calcul de la valeur nette d'inventaire. Les Actions pour lesquelles l'Associé Gérant a émis un avis de rachat doivent être considérées comme existantes et doivent être prises en compte à la date de rachat, et dès lors jusqu'à paiement, le prix de rachat est supposé être une dette de la Société.

L'évaluation des investissements et des dettes de la Société sera exécutée trimestriellement à juste valeur conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg et aux recommandations généralement acceptées sur le marché pour ce type d'actif. Les lignes directrices suivantes s'appliqueront à de telles évaluations:

- Les investissements non réalisés sont évalués en référence aux lignes directrices de l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital), adoptées par l'European Venture Capital Association (EVCA).

La Société pourra modifier les principes d'évaluation à la lumière des directives de l'IPEV sous réserve que de telles modifications soient communiquées et expliquées au Comité Consultatif et notifiées aux actionnaires.

- Les Instruments de Dette Privée: les dettes unitranche et mezzanine sont enregistrées à leurs valeurs nominales plus leurs intérêts courus, tel que défini par le règlement de la transaction. Les dépréciations peuvent être appliquées à cette valeur tel que déterminé par la Société. Toute indication de détérioration de la valeur de l'activité sous-jacente suggérant que le prêt investi ne sera pas intégralement recouvert sera prise en compte dans la détermination de la juste valeur. La réduction de valeur est suggérée par un calcul en cascades: la valeur d'entreprise de la société sous-jacente est calculée conformément à la méthode des multiples (approche de marché) et imputée entre la dette senior (le cas échéant) et la dette mezzanine (ou unitranche). Lorsque la dette mezzanine (ou unitranche) n'a pas été intégralement recouverte ou lorsque la marge de fonds propres ou quasi fonds propres est trop réduite, une décote s'applique aux intérêts courus puis à la valeur nominale.

La méthode d'évaluation à la valeur nominale plus intérêts courus est la pratique courante actuelle du marché suivie par la plupart des fonds mezzanine.

- Les Autres Instruments:

- (i) Les prises de participation et warrants en marge de la dette:

Ils sont enregistrés à leur juste valeur. Les titres et warrants attachés aux Instruments de Dette Privée seront pris en compte et évalués séparément de la dette comme suit:

- (i) Les titres provenant d'un investissement récent sont évalués à leur coût d'acquisition sous réserve qu'il n'y ait pas d'indication de détérioration de la valeur sous-jacente. Dans cette hypothèse, la Société appliquera une décote à l'évaluation des instruments financiers dans la mesure nécessaire afin de refléter la juste valeur de l'investissement.

- (ii) Par la suite, l'indication la plus appropriée de la juste valeur de marché est supposée être une transaction indépendante d'une tierce partie durant la période d'évaluation.

- (iii) En l'absence d'une telle transaction avec une tierce partie lors de la période d'évaluation, les investissements sont évalués sur la base de modèles financiers: la méthode des multiples (approche de marché) et modèles actualisés de flux de trésorerie. L'approche d'évaluation des multiples sera la méthode privilégiée lorsque l'investissement est comparable aux sociétés ayant des standards de comptabilités, des stratégies et une taille et rentabilité similaires et ayant des évaluations établies. La juste valeur de marché sera déterminée en référence à des multiples pertinents y compris le multiple EV/EBIT et le multiple EV/EBITDA dérivé de la part la plus vaste de l'échantillon de ces comparables. La valeur affectée par un manque de liquidité peut être difficile à évaluer. Le multiple à la date d'acquisition devra par la suite être étalonné en confrontation avec les multiples de marché comparables.

- (iv) Lorsqu'aucune des méthodes ci-dessus n'est disponible, les titres non cotés sont maintenus à leur coût.

- (ii) Dette Senior

Lorsqu'une dette senior est acquise sur un marché secondaire, la valeur doit être nominale ou d'acquisition lorsque la dette a été rachetée au rabais avec remise.

Une décote sera appliquée à la valeur nominale d'acquisition en présence de signes de détérioration qui pourraient suggérer que la valeur du prêt correspondant ou de l'obligation correspondante ne sera pas intégralement recouverte.

- Les autres instruments de dette seront évalués sur la base de leur valeur nominale ou de leur coût d'origine plus intérêt couru. Une décote sera appliquée à la valeur nominale d'acquisition en présence de signes de détérioration qui pourraient suggérer que la valeur du prêt correspondant ou de l'obligation correspondante ne sera pas intégralement recouverte.

- Tout actif numéraire ou quasi liquide détenu provisoirement sera évalué à sa valeur nominale ou à sa juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

- Les dettes seront évaluées sur la base de leur coût nominal plus intérêt couru le cas échéant.

La détermination de la valeur nette d'inventaire de la Société peut être différée jusqu'à cinquante (50) jours ouvrables à Luxembourg pendant:

- (i) toute période, si de l'avis raisonnable de l'Associé Gérant, une évaluation juste des actifs de la Société n'est pas envisageable pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société;

(ii) la survenance de circonstances constituant un état d'urgence en vertu duquel la réalisation ou l'évaluation des actifs de la Société serait impossibles;

(iii) toute période au cours de laquelle a lieu une rupture des moyens de communication habituellement utilisés pour la détermination du prix des actifs de la Société;

(iv) toute période pendant laquelle la Société jugera impossible la détermination de la valeur nette d'inventaire ou défavorable aux intérêts des actionnaires; ou

(v) d'une décision de liquidation de la société, à compter de la publication de la première notice adressée aux actionnaires à cet effet.

Art. 8. Défaillance, Rachat d'Actions, Acquisition d'Actions Propres. Les actionnaires ne peuvent pas exiger leur retrait de la Société. Toutefois, l'Associé Gérant peut exiger le retrait d'un actionnaire de la Société si, selon le jugement raisonnable de l'Associé Gérant, il y a un risque important pour la Société que la continuation de la participation d'un tel actionnaire puisse augmenter de manière substantielle un impôt, une charge fiscale ou réglementaire pesant sur la Société et dans certaines autres conditions limitées. L'acquisition et la détention de ses propres Actions se fera conformément avec les conditions et limites établies par les Lois et les Statuts.

Les Actions de la Société de Catégorie A et B sont rachetables seulement aux conditions exposées ci-après et conformément aux conditions et limites établies par les lois applicables.

La Société peut acquérir et/ou vendre ses propres Actions de Catégorie A et B. L'acquisition, la détention et/ou l'annulation de ses propres Actions de Catégorie A et B par la Société se fera conformément aux conditions et limites exposées dans ces Statuts et le PPM et les limites (le cas échéant) résultant de la Loi SICAR.

Les Actions de Catégorie A et B peuvent être revendues à la demande de la Société en vue d'effectuer des distributions ou d'un retour de capital sur une base pro rata et avec un traitement égal sous réserve de mentions contraires du PPM.

Tout actionnaire qui ne verse pas en temps utile à la Société les montants qui ont pu être appelés par l'Associé Gérant sera automatiquement supposé être un actionnaire défaillant.

Tout actionnaire défaillant sera automatiquement soumis à des pénalités de retard, sans notification à l'investisseur, par l'imposition d'un intérêt à un taux annuel de 10%, sur la base du montant total appelé par l'Associé Gérant à partir du jour où le capital appelé aurait dû être effectué et jusqu'à la date de paiement du montant total de ce capital appelé (et de tout intérêt moratoire) ou, lorsqu'elle est antérieure, la date de transfert des Actions à la Société ou toute autre personne choisie par la Société (l'«Intérêt Moratoire»).

Si l'actionnaire est toujours défaillant à la fin d'une période d'un mois à partir de la notification par la Société, alors l'actionnaire défaillant peut être obligé, à tout moment ultérieurement et au choix discrétionnaire de la Société, de vendre ses Actions (i) à la Société pour un prix de rachat reflétant 50% de la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible (telle que déterminée sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société au moment de ce rachat) moins l'Intérêt Moratoire (tel qu'accumulé à la date de rachat) et moins les frais d'une nature quelconque (raisonnablement déterminés par la Société) supportés par la Société suite à ce défaut et ce prix de rachat ne sera payable que lors de la liquidation de la Société sans intérêts de retard et sous réserve que tous les autres actionnaires aient été entièrement remboursés des montants payés sur leurs Actions dans la Société, ou (ii) à toute(s) autre(s) personne(s) choisie(s) par la Société sous la seule réserve, dans ce cas, d'un droit de premier refus, des actionnaires existants non-défaillants, au prix que les personnes choisies par la Société pour acquérir les Actions sont prêtes à payer (qui ne doit toutefois pas être inférieur de 50% à la Valeur Nette d'Inventaire (tel que déterminé sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société au moment du rachat), sous réserve que, sur le prix de rachat, la Société ait le droit de recevoir un montant équivalent à la somme de (a) l'Intérêt Moratoire (tel qu'accumulé à la date du transfert) et (b) les frais d'une nature quelconque (raisonnablement déterminés par la Société) supportés par la Société suite au défaut et sous réserve que, si l'acquéreur le décide avec le consentement de la Société, le prix ne soit payé que lors de la liquidation de la Société sans intérêt de retard et sous réserve que tous les autres actionnaires aient été entièrement remboursés des montants qu'ils ont payés sur leurs actions dans la Société. Si la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées est négative ou nulle au moment du rachat, le prix global de rachat sera d'un euro.

Pour les besoins de ce qui précède, l'Associé Gérant sera considéré comme irrévocablement autorisé à proposer la cession des Actions de l'actionnaire défaillant, l'actionnaire défaillant étant considéré comme ayant consenti à cette cession et ce consentement ne pouvant être retiré.

Nonobstant ce qui précède, et sans préjudice de toute revendication par les actionnaires non-défaillants ou la banque dépositaire, l'Associé Gérant peut utiliser toute méthode pour faire valoir ses droits à l'encontre d'un actionnaire défaillant et l'Associé Gérant est autorisé à solliciter le dédommagement pour tout préjudice causé par une telle défaillance.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne, qui ne peut détenir des Actions la Société, notamment de par son inéligibilité au statut d'Investisseur Averti, soit seul ou conjointement avec une autre personne, est le bénéficiaire ou le propriétaire nominatif d'Actions, ou que, d'après le jugement raisonnable de l'Associé Gérant, il existe un risque substantiel pour la Société que la participation continue d'un actionnaire dans la Société puisse augmenter de manière substantielle un impôt, charge réglementaire ou autre pesant sur la Société, l'Associé Gérant est en droit de procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par l'actionnaire. Le prix auquel ces Actions pourront être rachetées sera la dernière Valeur Nette d'Inventaire des Actions (telle que déterminée sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire de la

Société au moment de ce rachat). L'exercice par l'Associé Gérant de la Société de ces pouvoirs ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé, pour insuffisance de preuve de la propriété des Actions par toute personne ou que la vraie propriété de toutes Actions était différente de celle qui apparaissait à l'Associé Gérant au moment du rachat, sous réserve que dans un tel cas les pouvoirs en question étaient exercés de bonne foi par l'Associé Gérant.

Lorsqu'il y est autorisé, l'Associé Gérant peut solliciter le rachat, de tout ou partie des Actions par notification envoyée par lettre recommandée à l'adresse qui apparaît dans le registre des actionnaires de la Société en précisant (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'Actions visées par le rachat, (iii) le prix de rachat, et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

Un actionnaire ne peut en aucun cas exiger le rachat de ses Actions.

Chapitre III. - Gestion

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par «AXA Private Debt III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 196 (l' «Associé Gérant»), en sa qualité d'associé commandité et détenteur de toutes les Actions C de la Société.

L'Associé Gérant représente la Société vis-à-vis des tiers.

L'Associé Gérant peut, lorsque cela semble approprié, nommer ou remplacer, à sa discrétion, toute société autorisée étant une succursale directe ou indirecte du Conseiller afin d'agir en tant que gestionnaire de la Société au sens de la directive sur les gestionnaires de fonds alternatifs. Un tel gestionnaire serait, dans la limite autorisée par la loi, responsable des décisions d'investissements et de désinvestissements pour le compte de la Société, de la gestion des actifs ainsi que de la gestion de risques liés à la Société.

Les actionnaires détenant deux tiers des engagements de la Société auront la capacité de révoquer l'Associé Gérant. La révocation de l'Associé Gérant requiert la nomination immédiate d'un associé gérant en remplacement, qui doit être un associé commandité, et sous réserve de l'approbation du remplacement de l'associé gérant par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg. L'Associé Gérant n'a pas de veto concernant sa révocation ou son remplacement et doit transférer ses Actions de Catégorie C de la Société au nouvel associé gérant à leur prix initial de souscription. L'Associé Gérant aura droit à une Indemnité de Gestion (telle que définie ci-dessous) jusqu'à la nomination du nouvel associé gérant.

Si l'Associé Gérant est révoqué, l'Associé Gérant a droit à une compensation pour les pertes et dommages suivant les termes du PPM.

Une résolution requérant une majorité des deux tiers (par engagements) des actionnaires sera soumise au vote des actionnaires pour la liquidation de la Société si la nomination du nouvel associé gérant n'est pas approuvée dans les 6 mois suivant la date de la résolution approuvant la révocation de l'Associé Gérant. L'Associé Gérant n'a pas de droit de veto relativement à une telle résolution. Si les actionnaires approuvent cette résolution, la Société sera liquidée.

Au cours de la période entre la date de passation de la résolution de révocation de l'Associé Gérant et la décision de remplacer l'Associé Gérant ou le cas échéant, de liquider la Société, le pouvoir de l'Associé Gérant d'effectuer de nouveaux investissements pour le compte de la Société sera suspendu jusqu'à nouvelle décision (la «Période de Suspension»), sauf approbation spécifique du Comité Consultatif.

L'Associé Gérant doit malgré tout être autorisé à finaliser les investissements approuvés ou exécuter les conventions passées par la Société avant la Période de Suspension.

L'Associé Gérant ne peut volontairement démissionner en tant qu'associé commandité de la Société sans qu'un associé gérant n'ait été trouvé en remplacement et sans le consentement écrit d'actionnaires représentant plus de deux tiers des engagements totaux dans la Société (les engagements de l'Associé Gérant et de tout associé de l'Associé Gérant non compris).

Les actionnaires de Catégorie A Série 1, Catégorie A Série 2, Catégorie A Série 3 et Catégorie B ne doivent ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs de l'Associé Gérant. L'Associé Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou aux réviseurs d'entreprises sont de la compétence de l'Associé Gérant.

L'Associé Gérant a un droit de veto vis-à-vis de toutes les résolutions d'actionnaires, à l'exception de celles relatives à sa révocation et/ou son remplacement.

Art. 11. Frais de Gestion et Dépenses. L'Associé Gérant aura le droit de recevoir une indemnité (l'«Indemnité de Gestion») à partir de la constitution de la Société. Le montant de l'Indemnité de Gestion sera calculé en conformité avec le PPM et imputé sur les engagements des Actions de Catégorie A Série 1, Catégorie A Série 2, Catégorie A Série 3 et la valeur nette d'inventaire de la Société au cours de la Période d'Investissement (telle que définie dans le PPM) et la valeur nette d'inventaire de la Société suite à la Période d'Investissement, conformément aux règles établies dans le PPM de temps à autre.

L'Associé Gérant pourra dans certaines circonstances avoir droit à d'autres rémunérations et/ou au remboursement de toute dépense raisonnable engagée par l'Associé Gérant en rapport avec la gestion de la Société ou l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Art. 12. Responsabilité de l'Associé Gérant et des Actionnaires. En sa qualité d'associé commandité de la Société, l'Associé Gérant est responsable solidairement et conjointement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

Les actionnaires (autres que l'Associé Gérant) doivent, aux termes de l'obligation de s'abstenir d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, n'être tenus envers la Société que du paiement du montant de leurs engagements envers la Société.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. L'Associé Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix ou déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux, ou confier des fonctions déterminées de manière permanente ou temporaire à des personnes ou comités de son choix.

Art. 14. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés, tels que nommés discrétionnairement par l'Associé Gérant.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes les personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Dissolution, Incapacité de l'Associé Gérant. En cas de dissolution, ou d'incapacité légale de l'Associé Gérant ou si pour toute autre raison l'Associé Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette situation et sous réserve des agréments réglementaires nécessaires, le réviseur d'entreprises de la Société devra désigner un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, pour une période allant jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires se réunisse afin de nommer un nouvel Associé Gérant.

Dans les quinze jours de leur nomination, le(s) administrateur(s) doivent convoquer une assemblée générale des actionnaires selon la procédure prévue par les Statuts.

Les obligations du ou des administrateur(s) consistent dans l'accomplissement d'actes urgents et d'actes d'administration courante jusqu'à la convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateur(s) sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs mandats.

Art. 16. Conflit d'intérêts, Rémunération. Lorsque tout membre du conseil de gérance de l'Associé Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une quelconque transaction de la Société, un tel membre doit faire part au conseil de gérance d'un tel intérêt.

Ce membre ne doit pas considérer ou voter une transaction de la Société pour laquelle il a ou pourrait avoir un intérêt personnel sauf lorsque le conseil de gérance de l'Associé Gérant décide de manière dûment motivée que (i) la transaction est conclue à des conditions de marché standard et (ii) qu'elle fait partie intégrante de la poursuite ordinaire des activités de la Société. La transaction et l'intérêt du membre doivent être communiqués dans un rapport spécial lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante avant un quelconque vote à ce sujet ou concernant une autre résolution.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne doit être affecté ou annulé par le fait qu'un membre du conseil de gérance de l'Associé Gérant ou tout employé de la Société a un intérêt personnel, ou est directeur, collaborateur, membre, cadre ou employé de cette autre société ou entreprise. Toute personne mentionnée ci-dessus liée à toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager dans des relations d'affaires ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou entreprise être automatiquement empêchée de participer, voter ou agir dans toute matière par rapport à ces contrats ou autres affaires.

L'Associé Gérant et ses Associés (chacun étant défini comme une «Partie Indemnisée») seront indemnisés et dédommagés, sur le montant des distributions de la Société aux actionnaires de la Société, ou par un appel de fonds supplémentaire, ou par l'appel de toutes distributions versées aux actionnaires de la Société, proportionnellement aux engagements de ces actionnaires dans la Société, contre tout passif, dettes, actions, procédures, réclamations et demandes, tout dommage ou pénalité, ainsi que tous frais et dépenses y afférents (y compris des frais juridiques raisonnables) subis par la Partie Indemnisée (i) ayant agi, le cas échéant, en tant qu'associé gérant ou conseiller de la Société, ou (ii) survenant en connexion avec toute affaire ou circonstance en relation ou résultant de l'exercice de ses fonctions d'associé gérant ou de consultant de la Société ou de la fourniture (ou non fourniture), de services à la Société ou relatifs à la Société, fournis par elle ou par tout autre agent qu'elle aurait nommé, ou (iii) survenant par ailleurs en relation avec les opérations, affaires ou activités de la Société; sous réserve, toutefois, qu'aucune indemnité (y compris les frais de procédure) ne soit versée relativement à toute affaire résultant d'une faute grave, dol ou infraction pénale, de son fait, tel que déterminé par un tribunal luxembourgeois.

Tout cadre, directeur, actionnaire, agent, associé ou employé de l'Associé Gérant ou de ses Affiliés, et toute personne nommée par l'un d'eux comme directeur, censeur, ou membre du conseil de surveillance (ou toute position équivalente) d'une Société du Portefeuille ou un Associé d'une Société du Portefeuille et tout membre dûment nommé du Comité Consultatif (chacun étant défini comme une «Personne Indemnisée») sera indemnisé et dédommagé, sur le montant des distributions de la Société aux actionnaires de la Société, ou par un appel de fonds supplémentaire, ou par un appel de toutes les distributions faites aux actionnaires de la Société, proportionnellement aux engagements de ces actionnaires dans la Société, contre tout passif, dettes, actions, procédures, réclamations et demandes, tout dommage et pénalité, ainsi que les frais et dépenses y afférents (y compris des frais juridiques raisonnables) due par la Personne Indemnisée (i) survenu en connexion avec ou relativement à ou résultant de la fourniture (ou de la non fourniture) par la Personne Indemnisée de services à ou en relation avec la Société, ou (ii) survenu relativement à une opération, affaire ou activité de la Société ou (iii) survenu du fait des agissements de la Personne Indemnisée en tant que directeur, censeur ou membre du conseil de surveillance (ou toute position équivalente) d'une Société du Portefeuille ou un Affilié d'une Société du Portefeuille ou en tant que membre du Comité Consultatif; sous réserve, toutefois, qu'aucune indemnité (y compris en frais de procédure) ne soit versée relativement à une affaire résultant de la faute grave, le dol ou une infraction pénale du fait de la Personne Indemnisée tel que déterminé par un tribunal luxembourgeois.

Toute Personne Indemnisée ou Partie Indemnisée cherchant à être indemnisée conformément aux dispositions ci-dessus doit, avant tout, chercher à être indemnisée par une compagnie d'assurance auprès de laquelle une indemnisation peut être cherchée contre tous passifs, dettes, actions, procédures, réclamations et demandes, tous dommages et pénalités, ainsi que tous frais et dépenses y afférents.

Toute indemnisation d'une Personne Indemnisée ou d'une Partie Indemnisée conformément aux dispositions ci-dessus subrogera la Société dans les droits de cette Personne Indemnisée ou Partie Indemnisée. L'Associé Gérant cherchera à engager ou a engagé pour le compte de la Société tout recours contre tout tiers susceptible de verser à la Société tout montant versé à toute Personne Indemnisée ou Partie Indemnisée conformément aux présentes dispositions.

A la suite de la liquidation de la Société et relativement à un recours juridique déjà engagé à la date de liquidation, l'Associé Gérant assistera sur demande les actionnaires, notamment en leur fournissant toute information en sa possession relative au remboursement de tout montant versé à une Personne Indemnisée ou une Partie indemnisée conformément aux présentes dispositions.

Les indemnités prévues ci-avant devront être versées même si l'Associé Gérant a cessé d'agir en qualité d'associé commandité de la Société ou si une Personne Indemnisée ou une Partie Indemnisée cesse de fournir ses services à la Société ou cesse par ailleurs d'agir pour le compte de la Société.

Art. 17. Comité Consultatif. La Société aura un comité consultatif d'actionnaires pour conseiller l'Associé Gérant concernant les conflits d'intérêt, et autres questions qui peuvent être soulevées de temps à autre (le «Comité Consultatif»). Le Comité Consultatif se réunira au moins une fois par an et toutes les fois convenues par ses membres. L'Associé Gérant convoquera le Comité Consultatif en conséquence. Le Comité Consultatif sera composé de douze (12) membres au plus, qui seront tous des représentants des actionnaires de Catégorie A Série 1, Catégorie A Série 2 ou Catégorie A Série 3, choisis par l'Associé Gérant. Tout actionnaire ayant un engagement individuel au moins égal à cinquante millions d'euros (50.000.000 EUR) peut exiger sa nomination au Comité Consultatif.

L'Associé Gérant consultera le Comité Consultatif (i) lorsqu'il a identifié un conflit d'intérêt potentiel par rapport à un investissement potentiel devant être effectué par la Société, (ii) sur tout sujet tel que prévu par le PPM et/ou les Statuts et (iii) sur tout autre sujet déterminé par l'Associé Gérant.

Les membres du Comité Consultatif n'ont aucun pouvoir pour gérer la Société et, excepté les questions mentionnées aux (i), (ii) et (iii) ci-dessus, toute action du Comité Consultatif devra être effectuée uniquement en vue de fournir un conseil, et l'Associé Gérant ne sera pas dans l'obligation ou autrement forcé d'agir conformément à une décision, action ou commentaire du Comité Consultatif ou de l'un de ses membres.

Toutes les décisions du Comité Consultatif devront être prises par un vote à la majorité de ceux présents et votant. En cas d'égalité des voix, le président du Comité Consultatif (si un président a été désigné) aura une voix prépondérante.

Art. 18. Réviseur d'Entreprises. Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris ses comptes et documents comptables, seront revus par un réviseur d'entreprises agréé, actionnaire ou non et qui doit exécuter les obligations prévues par la Loi SICAR.

Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui n'excèdera pas six ans, et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le réviseur d'entreprises est rééligible et pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motifs, par une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Dépositaire. La garde des investissements de la Société sera confiée à un dépositaire conformément à la Loi SICAR. Le dépositaire doit être un établissement de crédit au sens de la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier ayant son siège social au Luxembourg ou, si son siège social est dans un autre État membre de l'Union Européenne, établi au Luxembourg.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés à l'Associé Gérant en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera d'acte engageant la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les Statuts sans le consentement de l'Associé Gérant sauf si les Statuts en disposent autrement.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le 24 avril à 11 heures. La première assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue en 2014.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant des banques à Luxembourg.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. En plus de l'assemblée générale annuelle, l'Associé Gérant peut convoquer d'autres assemblées générales. Ces assemblées seront convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par l'Associé Gérant, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires seront convoqués par l'Associé Gérant conformément aux Lois. Les convocations envoyées aux actionnaires conformément aux Lois indiqueront l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 24. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole à toutes les assemblées générales.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant, par tout moyen de télécommunication autorisant la transmission d'un texte écrit, une autre personne en tant que mandataire, qui doit être actionnaire lui-même. L'Associé Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir pour prendre part aux assemblées d'actionnaires.

Toute société ou autre entité légale étant actionnaire peut faire signer un formulaire de procuration par un fondé de pouvoir ou peut autoriser, par tout moyen autorisant la transmission d'un texte écrit, une personne de son choix pour la représenter à toute assemblée générale, sous réserve de pouvoir donner une preuve de ce pouvoir à la demande de l'Associé Gérant.

L'Associé Gérant peut déterminer la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par l'Associé Gérant au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. L'Associé Gérant pourra déterminer toute autre condition à remplir en vue de participer à une assemblée des actionnaires.

Chaque action est indivisible vis-à-vis de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires d'actions, les créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent nommer une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 25. Procédure. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par l'Associé Gérant ou par une personne désignée par l'Associé Gérant.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire qui ne devra pas nécessairement être lui-même actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires élira un scrutateur à choisir parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur dûment nommés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. L'Associé Gérant peut, lors d'une assemblée générale des actionnaires, proroger cette assemblée générale de quatre semaines. L'Associé Gérant doit la proroger à la demande d'actionnaires représentant au minimum un cinquième du capital de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise auparavant.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'eux ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à un vote, sous réserve des limitations imposées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée générale ne décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue de voter sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, les résolutions seront prises, sans considération du nombre d'Actions représentées, à la majorité simple des votes émis.

Sauf si les Statuts en disposent autrement, aucune résolution ne peut être adoptée par les actionnaires sans le consentement de l'Associé Gérant.

Art. 28. Assemblées Générales Extraordinaires. Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Lois en vue de la modification des Statuts ou en vue du vote sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, le quorum doit être d'au moins la moitié du total des Actions émises. Si le quorum précisé n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum. Pour adopter les modifications proposées et sauf dans les cas où les Lois ou le PPM en disposent autrement, une majorité de deux tiers des votes émis par les actionnaires présents ou représentés est requise à une telle assemblée à l'exception cependant de toute modification des dispositions de ces Statuts touchant à la Politique d'Investissement et à l'Indemnité de Gestion pour laquelle le consentement unanime de tous les détenteurs d'Actions de Catégorie A Série 1, Catégorie A Série 2, Catégorie A Série 3, le consentement de cinquante pour cent des détenteurs d'Actions de Catégorie B et le consentement de l'Associé Gérant sont requis.

Pour toute modification ou variation du statut de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque le consentement unanime de tous les actionnaires sera requis sauf dans les cas où cette modification est le résultat de changements légaux ou réglementaires à la Loi SICAR.

Sauf si les Statuts en disposent autrement, aucune résolution ne peut être adoptée par les actionnaires sans le consentement de l'Associé Gérant.

Art. 29. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur et peuvent être signés par tout autre actionnaire ou mandataire d'un actionnaire, qui le demande.

Copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être présentés en justice ou ailleurs seront signés par l'Associé Gérant.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 30. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année. La première année sociale de la Société débutera à la date de la constitution et prendra fin le dernier jour de décembre 2013.

Art. 31. Adoption des Comptes Annuels. L'Associé Gérant doit préparer, pour approbation par les actionnaires, les comptes annuels conformément aux dispositions des Lois et aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg. Les comptes annuels seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour revue et, le cas échéant, approbation de ces comptes annuels.

L'Associé Gérant doit préparer le rapport annuel comme prévu par la Loi SICAR.

Art. 32. Affectation des produits. Après paiement de l'Indemnité de Gestion et des frais dus à l'Associé Gérant conformément à l'article 11 des Statuts et au PPM et après l'allocation prévue des montants requis pour (i) les besoins du fonds de roulement ou (ii) financer les engagements relatifs au portefeuille d'investissements ou (iii) satisfaire toutes les obligations futures envisagées, passifs et provisions (y compris, sans limitation, tout engagement pris relativement à des transactions de couverture), l'Associé Gérant peut à tout moment verser un acompte sur les distributions au profit des actionnaires de quelque catégorie que ce soit. L'Associé Gérant fixe le montant et la date de paiement de chacune de ces distributions, à la seule condition de se conformer aux règles de distribution figurant dans le PPM de temps à autre.

Aucune distribution ne peut avoir pour résultat une réduction du capital social en dessous du seuil d'un million d'euro (1.000.000 EUR).

Les distributions effectuées au cours de la vie de la Société ne le seront qu'en numéraire. L'Associé Gérant peut réduire le montant distribuable à un actionnaire en compensation d'un paiement dû par l'actionnaire à l'Associé Gérant et/ou la Société.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation. Sous réserve de l'accord de l'Associé Gérant et sous réserve de l'article 4, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires votant selon les mêmes règles de quorum et de majorité que pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des Lois.

Si la Société est dissoute, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par une assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément avec, et pour arriver au même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de ces Statuts et du PPM.

Une distribution en nature des actifs pourra être faite par le liquidateur sous réserve de l'accord de chaque actionnaire. Toutefois, le liquidateur mettra en oeuvre tous ses efforts pour liquider tous les actifs de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 34. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront déterminées conformément aux lois luxembourgeoises, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi SICAR.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont ainsi été actés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et libérées à cent pour cent (100%) en numéraire comme suit:

Associés	capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
AXA Investment Managers Private Equity S.A.	EUR 30.990.-	3.099 actions Catégorie A Série 1	EUR 30.990.-
AXA Private Debt III S.à r.l.	EUR 10.-	1 action Catégorie C	EUR 10.-
Total:	EUR 31.000.-	3.100	EUR 31.000.-

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) a dès lors été mis à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné qui certifie que les conditions établies par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débutera le jour de la formation de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2013.

Résolutions des associés

Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseur d'entreprises et a décidé de nommer comme suit pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013:

«PricewaterhouseCoopers S.C.», une société coopérative régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connus du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mai 2013. Relation: EAC/2013/6631. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013083752/1359.

(130103424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

AXA Private Debt III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.166.

—
RECTIFICATION

In the year two thousand and thirteen,
on the twelfth day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) "AXA Private Debt III", formerly "Axa Private Debt III S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177196,

represented here by Mrs Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her on 08 May 2013;

2) "AXA Investment Managers Private Equity S.A.", a société anonyme governed by the laws of France, having its registered office at 20, Place Vendôme, F-75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 081 714;

represented here by Mrs Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her on 06 May 2013,

which both proxies, after having been signed "ne varietur" remained annexed to an incorporation deed enacted by the undersigned notary on 22 May 2013, number 33219 of his repertory.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record, through their proxyholder their declarations and statements as follows:

- That on 22 May 2013, the appearing parties formed a partnership limited by shares (société en commandite par actions) by deed of incorporation of the aforementioned notary, (number 33219 of his repertory), registered in Esch-sur-Alzette A.C., on 23 May 2013, Relation: EAC/2013/6631, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Deed of Incorporation").

- That a clerical error appears in the Deed of Incorporation.

- That in fact, the correct name of the General Partner is "AXA private Debt III";

- That accordingly said Deed of Incorporation of the Company enacted on 22 May 2013, must be read as follows:

in article 9 "Management", first paragraph of the English version of the Deed of Incorporation, the reference to "AXA Private Debt III S.à r.l." must be read "AXA Private Debt III".

in provision "subscription and payment" of the English version of the Deed of Incorporation, the reference to "AXA Private Debt III S.à r.l." must be read "AXA Private Debt III"

- That all other dispositions mentioned in said incorporation deed of 22 May 2013, will remain unchanged.

For filing and publications, all power is conferred to the bearer of a copy of the present deed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) «AXA Private Debt III», anciennement «AXA Private Debt III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au

24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177196,

représentée aux fins des présentes par Madame Jennifer Ferrand, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 08 mai 2013,

2) «AXA Investment Managers Private Equity S.A.», une société anonyme régie par le droit français, ayant son siège social au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 081 714,

représentée aux fins des présentes par Madame Jennifer Ferrand, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 06 mai 2013,

lesquelles deux procurations, après signature «ne varietur» sont restées annexées à un acte de constitution de société reçu par le notaire soussigné, en date du 22 mai 2013, numéro 33219 de son répertoire.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, à travers leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- Que le 22 mai 2013, les parties comparantes ont formé une société en commandite par actions par un acte de constitution du notaire mentionné ci-dessus (numéro 33219 de son répertoire), enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mai 2013 sous la relation: EAC/2013/6631, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg (l'«Acte de Constitution»).

- Qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte de Constitution.

- Qu'en effet, le nom correct de l'Associé Gérant est «AXA Private Debt III».

- Que par conséquent il s'agit de lire l'Acte de Constitution, reçu le 22 mai 2013, comme suit:

dans l'article 9 «Gestion», premier paragraphe de la version française de l'Acte de Constitution, la référence à «AXA Private Debt III S.à r.l.» doit être lue «AXA Private Debt III»,

dans la clause «Souscription et paiement» de la version française de l'Acte de Constitution, la référence à «AXA Private Debt III S.à r.l.» doit être lue «AXA Private Debt III».

- Que toutes les autres dispositions figurant audit acte de constitution du 22 mai 2013, demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication, tout pouvoir est conféré au porteur d'une expédition du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des parties comparantes ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2013. Relation EAC/2013/7707. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013083753/91.

(130103424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

EBONY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 168.757.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1445 du 11 juin 2012.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EBONY FINANCE S.A., tenue en date du 17 juin 2013, que la décision suivante a été prise:

- suite à la démission de Messieurs Claude FABER et Faride BENTEBAAL, tous deux administrateurs, en date du 17 juin 2013, sont nommées aux postes d'administrateurs les personnes suivantes en remplacement des administrateurs démissionnaires:

* Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg au Luxembourg;

* Madame Brigitte SEGAL, Directeur Juridique et Business Affairs, demeurant à 1, Square Tolstoi, 75016 Paris en France.

Ces deux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

EBONY FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013079382/21.

(130098144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Lary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081180/9.

(130099897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Velen Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 114.906.

Le bilan au 30 Septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juin 2013.

Référence de publication: 2013077560/10.

(130095052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

de Wouters d'Oplinter & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.867.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078200/10.

(130096485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Advanced Network Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.707.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2013.

Pour *ADVANCED NETWORK SOLUTIONS S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2013078211/12.

(130097083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

de Wouters d'Oplinter & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.867.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078199/10.

(130096484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

A Concepts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 145.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 14/06/2013.

Référence de publication: 2013078201/10.

(130096559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

A. Neuféglise & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 113.000.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078202/10.

(130097273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aviva Investors Central European Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.293.700,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 105.902.

In the year two thousand thirteen, on the tenth day of June.

Before us Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed,

There appeared:

Aviva Investors Properties Europe S.A., a "société anonyme" incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-108.475,

acting in its capacity as management company of Aviva Investors Central European Property Fund, a Luxembourg unincorporated co-proprietorship of real estate assets and other assets in the form of a closed-ended "fonds commun de placement" organized under the law of 13 February 2007 and governed by the law of 13 February 2007, as amended from time to time (the "Sole Partner"),

hereby represented by Ms. Carolina Saura, employee, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with full power of substitution, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) under private seal.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the Sole Partner of Aviva Investors Central European Properties S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 105.902, incorporated by a notarial deed on 24 January 2005 of Me. Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated 7 June 2005 No. 544 page 26099 (the "Company"). The Articles of Association have been lastly amended by a notarial deed on 2 October 2012 of Me. Elvinger, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C on 31 October 2012 No. 2673 page 128290.

The Sole Partner, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of two hundred fifty-three thousand eight hundred fifty Euro (EUR 253,850.-) so as to raise it from its current amount of one million thirty-nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 1,039,850.-) up to one million two hundred ninety-three thousand and seven hundred Euro (EUR 1,293,700.-) divided into fifty-one thousand seven hundred forty-eight (51,748) corporate units, each corporate unit having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

2. To issue ten thousand one hundred fifty-four (10,154) new corporate units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing corporate units, so as to raise the number of corporate units from forty-one thousand five hundred ninety-four (41,594) to fifty-one thousand seven hundred forty-eight (51,748) corporate units, each corporate unit having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Partner resolving on the proposed capital increase.

3. To subscribe for these new units and to accept payment in full for such new units by a contribution in cash performed by the Sole Partner to the Company for a value of one hundred thirty-one thousand eight hundred fifty Euro (131,850.-) and by a contribution in kind for a value of one hundred twenty-two thousand Euro (122,000.-).

4. To amend Article 5 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.

5. To request the undersigned notary to record the resolutions resulting from the above agenda.

6. Any other business.

First resolution

The Sole Partner RESOLVES to increase the Company's subscribed capital, by an amount of two hundred fifty-three thousand eight hundred fifty Euro (EUR 253,850.-), so as to raise it from its current amount of one million thirty-nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 1,039,850.-) up to one million two hundred ninety-three thousand seven hundred Euro (EUR 1,293,700.-) divided into fifty-one thousand seven hundred forty-eight (51,748) corporate units, each corporate unit having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), by way of a contribution in cash for the total amount of EUR 131,850.- and of a contribution in kind for the total amount of EUR 122,000.-.

Second resolution

The Sole Partner RESOLVES to issue ten thousand one hundred fifty-four (10,154) new units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per corporate unit, having the same rights and privileges as the existing corporate units, so as to raise the number of corporate units from forty-one thousand five hundred ninety-four (41,594) to fifty-one thousand seven hundred forty-eight (51,748) corporate units, each corporate unit having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing corporate units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Ms. Carolina Saura, aforementioned, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Partner, by virtue of the power of attorney referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner to ten thousand one hundred fifty-four (10,154) new units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing units and to make payment for such new corporate units by a contribution in cash for an aggregate value of one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 131,850.-).

Proof of the payment has been given to the undersigned notary by a bank certificate so that the Company has at its disposal the amount of one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 131,850.-) and by a contribution in kind consisting in the conversion of several claims for an aggregate value of one hundred twenty-two thousand (EUR 122,000.-) (the "Contributions").

Proof of the value and of the existence of the said contribution in kind has been given to the notary by way of a recent balance sheet attached herewith and of two certificate of valuation signed by the managers of the company which will remain attached herewith too.

The Contributions amounting to a total of two hundred fifty-three thousand eight hundred fifty Euro (253,850.-) is allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

The Sole Partner RESOLVES to amend article 5 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is set at one million two hundred ninety-three thousand and seven hundred Euro (EUR 1,293,700.-) divided into fifty-one thousand seven hundred forty-eight (51,748) corporate units, each unit having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), all of which are fully paid-in».

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel aura la garde des présentes minutes,

A comparu:

Aviva Investors Properties Europe S.A., une "société anonyme" établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-108.475,

agissant en sa qualité de société de gestion d'AviVA Investors Central European Property Fund, un fonds commun de placement Luxembourgeois, soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, comme modifié de temps en temps («l'Associé Unique»),

Ici représentée par Melle. Carolina Saura, employée résidant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'Associé Unique de la société Aviva Investors Central European Properties S.a r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 105.902 (la «Société»), constituée par acte notarié de Me. Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 janvier 2005, publiés au Mémorial C en date du 7 juin 2005 No. 544 page 26099, dont les statuts ont été modifiés par un acte notarié de Me Elvinger notaire résidant à Luxembourg, en date du 2 octobre 2012 publié au Mémorial C daté du 31 octobre 2012 No 2673 page 128290.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent cinquante-trois mille huit cent cinquante Euro (EUR 253.850,-), de manière à porter le capital de son montant actuel de un million trente-neuf mille huit cent cinquante Euro (EUR 1.039.850,-) à un million deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent Euro (EUR 1.293.700,-), divisés en quarante-six mille huit cent soixante-huit (51.748) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de dix mille cent cinquante-quatre nouvelles parts sociales (10.154) chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-), de manière à porter le nombre de parts sociales de quarante-et-une mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (41.594) parts sociales à cinquante-et-un mille sept cent quarante-huit (51.748) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Souscription et paiement de ces parts sociales nouvelles par l'Associé Unique et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire par l'Associé Unique ayant une valeur de cent trente-et-un mille huit cent cinquante Euro (EUR 131.850,-) et par un apport en nature par l'Associé Unique ayant une valeur de cent vingt-deux mille Euro (EUR 122.000,-).

4. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Requérir le notaire instrumentaire d'acter les résolutions mentionnées dans l'agenda.

6. Divers

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société par un apport à hauteur de deux cent cinquante-trois mille huit cent cinquante Euro (EUR 253.850,-), de manière à porter le capital de son montant actuel de un million trente-neuf mille huit cent cinquante Euro (EUR 1.039.850,-) à un montant de un million deux cent quatre-vingt-treize mille sept cents Euro divisés en cinquante-et-un mille sept cent quarante-huit (51.748) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, consistant en un apport en numéraire à hauteur de EUR 131.850,- et en un apport en nature à hauteur de EUR 122.000,-.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre dix mille cent cinquante-quatre (10.154) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), de manière à porter le nombre de parts sociales de quarante-et-une mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (41.594) parts sociales à cinquante-et-un mille sept cent quarante-huit (51.748) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Païement - Souscription

Ensuite est intervenue:

Melle Carolina Saura, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, les dix mille cent cinquante-quatre (10.154) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire par l'Associé Unique envers la Société ayant une valeur de cent trente-et-un mille huit cent cinquante Euro (EUR 131.850,-) et par un apport en nature de plusieurs créances ayant une valeur de cent vingt-deux mille Euro (EUR 122.000,-) (les «Apports»).

Les Apports pour un montant total de deux cent cinquante-trois mille huit cent cinquante Euro (EUR 253.850,-) sont entièrement alloués au capital social de la Société.

La preuve de l'apport en numéraire a été rapporté au notaire soussigné par un certificat bancaire.

La preuve de l'existence et de la valeur des créances constituant l'apport en nature a été rapportée au notaire soussigné par la présentation de deux certificats d'évaluation et d'un bilan récent qui demeureront annexés aux présentes.

Troisième résolution

L'Associée Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent quatre-vingt-treize mille sept cents Euro (EUR 1.293.700,-) divisés en cinquante-et-une mille sept cent quarante-huit (51.748) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille Euros (EUR 2.000,).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SAURA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26534.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013078243/186.

(130097142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

A. Neuféglise & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 113.000.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078203/10.

(130097274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

A. Neuféglise & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 113.000.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078204/10.

(130097275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

de Wouters d'Oplinter & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 130.867.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078198/10.

(130096483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aguila 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078219/10.

(130096846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

**Altiscrea, Société à responsabilité limitée,
(anc. miraworks).**

Siège social: L-3922 Mondercange, 110, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 17 juin 2013.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2013078228/14.

(130097046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Airmon Lux 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 122.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078221/10.

(130097243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aguila 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078218/10.

(130096848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aguila 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 63.503.237,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078217/10.

(130096849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aguila PAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 3.833.972,67.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078216/10.

(130096845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

bureau d'architectes WERNER s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune.
R.C.S. Luxembourg B 124.045.

Extrait du PV de l'AGO tenue extraordinairement le 30 mai 2013

Le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Werner a été reconduit pour une durée de 6 ans. Il prendra fin l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Monsieur Jean Bernard Zeimet ayant remis sa démission de commissaire aux comptes de la société, l'Assemblée a nommé commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

READ S.à R.L. 3 A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, RCS B 45083

Son mandat prendra fin l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Référence de publication: 2013078197/14.

(130096536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

"Inerix Development Inc.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 94.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013078196/13.

(130097297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aguila Investissement Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078215/10.

(130096843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

ACHM International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 159.009.

Extrait de la résolution des associés de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Reiner Sachau, en tant que gérant et par conséquent en tant que directeur-délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 29 avril 2013.

De nommer la personne suivante en tant que gérant et en tant que directeur-délégué à la gestion journalière de la Société:

- Monsieur Richard Hoffman, né le 19 février 1956 à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 10400 Fernwood Road, 20817 Bethesda, Maryland, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 30 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 30 avril 2013, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Antonio Catalán Díaz;

Monsieur Ignacio Catalán Heredero;

Monsieur Carlos Catalán Heredero;

Monsieur Salvador Torrens Iglesias;

Monsieur Richard Hoffman;

Madame Amy McPherson;

Monsieur Satyajit Anand; et

Monsieur Philippe van den Avenne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

AC Hoteles, S.A.

International Hotel Licensing Company, S.à r.l.

Référence de publication: 2013078248/31.

(130096890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aldgate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.512.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013078223/12.

(130097121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aldgate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.512.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant de classe C, à savoir Hermanus R. W. Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013078222/13.

(130097120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Agapé Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013078212/13.

(130097298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.117.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

1. Le siège social de la Société est transféré au 51 avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 10 juin 2013
2. La démission de Monsieur Roman Sokolowski, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 10 juin 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078232/16.

(130097436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Euroquilles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 151, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.122.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 6 juin 2013, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société EUROQUILLES SARL (B 68 122) avec siège social à L-8009 STRASSEN - 151, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Luxembourg, le 11/06/2013.

Pour extrait conforme

Me Alexandre DILLMANN

Le liquidateur / Avocat à la Cour

9a, boulevard du Prince Henri

BP 846 L-2018 Luxembourg

Référence de publication: 2013078189/18.

(130096579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Accudyne Industries Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Accudyne Industries Acquisition S.à r.l.

Référence de publication: 2013078210/10.

(130096907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Accudyne Industries Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.083.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 3 juin 2013

L'associé unique décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Accudyne Industries Acquisition S.à r.l.

Référence de publication: 2013078209/13.

(130096906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 149.779.

Le bilan rectifié au 02.01.2012, qui remplace le bilan au 02.01.2012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 04/02/2013 sous la référence (L130021853).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013078239/13.

(130096963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Arcano EIF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.269.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2013

- Sont réélus au Conseil de gérance pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014:

* Mme Maria Romano, gérante, 42 Lopez de Hoyos, 28006 Madrid, Espagne.

* M. Yvon Lauret, gérant, 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arcano EIF II S.à.r.l.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Francesco Molino / Guillaume André
Director / Director

Référence de publication: 2013078234/16.

(130097112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

**ArcelorMittal Mondercange S.A., Société Anonyme,
(anc. Armatures S.A.).**

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 8.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078236/11.

(130097141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Ateliers de constructions métalliques SETHIAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8293 Keispelt, 25, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 14.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ateliers de constructions métalliques SETHIAL Sàrl
Signature

Référence de publication: 2013078238/11.

(130097468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Arcano EIF I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.267.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2013

- Sont réélus au Conseil de gérance pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014:

* Mme Maria Romano, gérante, 42 Lopez de Hoyos, 28006 Madrid, Espagne.

* M. Yvon Lauret, gérant, 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arcano EIF I S.à.r.l.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Francesco Molino / Guillaume André
Director / Director

Référence de publication: 2013078233/16.

(130097113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Alzette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 145.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078231/10.

(130097056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Alster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078227/10.

(130097060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aguila 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.692.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078220/11.

(130097469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Macsteel Global S.à r.l. BV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.250.045,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 160.741.

EXTRAIT

Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, Route d'Esch, L-2012 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.338 a transféré avec effet au 24 octobre 2012 à Magnolia Investments & Partners S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.901, toutes les 6.780 (six mille sept cent quatre-vingt) parts sociales de classe E détenues dans le capital social de la Société.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose depuis le 24 octobre 2012 comme suit:

- Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l.: 43.221 parts sociales de classe A
- Magnolia Investments & Partners S.C.A.: 6.780 parts sociales de classe E

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013080039/23.

(130098505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Gaheraupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 75.843.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 8 avril 2013 à 16.00 heures

Nomination, en qualité de nouvel administrateur, de Monsieur Hervé Husson, né à Paris le 19 juin 1978, demeurant 17 Place de la Madeleine, 75008 Paris.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013080034/18.

(130098022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Nemesia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.444.

Statuts coordonnés, suit à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2013

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013080041/13.

(130098171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Swedbank Robur International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.868.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 26 avril 2013, les décisions suivantes ont été prises:

- le mandat d'administrateur actuel de Madame Sarah Olsson a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Monsieur Lars Källholm, avec adresse professionnelle au 32, Malmskillnadsgatan, S-105 34 Stockholm, Suède, né à Sundsvall, Suède, le 21 juillet 1955 et Monsieur Björn Nilsson, avec adresse professionnelle au 32, Malmskillnadsgatan, S-105 34 Stockholm, Suède, né à Ramnäs, Suède, le 9 décembre 1954, ont été élus par l'assemblée, sous réserve de l'accord de la CSSF, en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Sarah Olsson

- Lars Källholm

- Björn Nilsson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013080052/23.

(130098081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Free Sell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.092.

Par la présente, je vous informe de ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat de Commissaire Aux Comptes de la Société référencée ci-dessus.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

ADVISORY & CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2013080032/12.

(130098133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

**Futuwah Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Edifice Holding).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.168.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013080030/14.

(130098173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Oaktree Capital Management Fund II (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 94.820.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 10 juin 2013, que Messieurs Brian D. Beck, Szymon S. Dec, John B. Edwards et Thomas W. Ware ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Oaktree Capital Management Fund II (Europe)

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Vertigo Building - Polaris

2-4 rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Jérémy Colombé / Luc Biever

Référence de publication: 2013080045/21.

(130098100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 177.023.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

1) le mandat de Monsieur Benoît Chéron en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet immédiat au 10 juin 2013;

2) il a été décidé de nommer Monsieur Frédéric Stévenin, né le 29 mai 1966 à Paris (France), résidant professionnellement au 232 rue de Rivoli, 75001, Paris, France en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 10 juin 2013 pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2018;

3) il a été décidé de nommer Monsieur Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost (Belgique), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 10 juin 2013 pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2018.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- M David Richy,
- M Patrick Mouterde,
- M Frédéric Stévenin,

- M Dominique Robyns.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013080050/28.

(130098088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Oaktree Capital Management Fund (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.929.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 10 juin 2013, que Messieurs Brian D. Beck, Szymon S. Dec, John B. Edwards et Thomas W. Ware ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Oaktree Capital Management Fund (Europe)

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Vertigo Building - Polaris

4-2 rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Jérémy Colombé / Luc Bieber

Référence de publication: 2013080044/21.

(130098099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 100.026.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 juin 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013080029/12.

(130098104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

NP Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.462.

—
L'an deux raille treize, le vingt-sept mai.

Je soussigné, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, certifie ce qui suit, en application de l'article 273 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «loi»):

1. J'ai reçu un projet de fusion par absorption par acte authentique en date du 12 avril 2013, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 997 du 26 avril 2013 et relativement à la fusion par absorption (simplifiée) entre les deux sociétés suivantes:

(i) La société à responsabilité limitée «NPINVEST s. à r.l.» (numéro d'identité 2012 24 43 303), la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 172.462, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-dix-neuf euros (€ 995.679.-), représenté par neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-dix-neuf (995.679) parts sociales d'une

valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par mon ministère, en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2921 du 3 décembre 2012, et

(ii) La société anonyme «PLF EUROPE S.A.» (numéro d'identité 2008 22 04 386), la «Société Absorbée», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.813, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (€ 2.790.000.-), représenté par deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par mon ministère, en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 841 du 5 avril 2008.

2. Aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbante, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées. La fusion a été réalisée un mois après le 26 avril 2013, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la Société Absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. En ces circonstances, la fusion se trouve réalisée d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2013 et d'un point de vue légal au 27 mai 2013 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- b) la Société Absorbée a cessé d'exister;
- c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

Fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013080043/38.

(130098159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

"Sysmig S.A.", Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.167.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 06 juin 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société «SYSMIG S.A.», dont le siège social sis à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, a été dénoncé le 22 octobre 2009,

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Céline BOTTAZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2013080017/16.

(130098656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Swedbank Robur International II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.517.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 26 avril 2013, les décisions suivantes ont été prises:

- le mandat d'administrateur actuel de Monsieur Lars Källholm a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;
- Madame Sarah Olsson, avec adresse professionnelle au 32, Malmskillnadsgatan, S-105 34 Stockholm, Suède, née à Askim, Suède, le 3 décembre 1974 et Monsieur Björn Nilsson, avec adresse professionnelle au 32, Malmskillnadsgatan, S-105 34 Stockholm, Suède, né à Ramnäs, Suède, le 9 décembre 1954, ont été élus par l'assemblée, sous réserve de l'accord de la CSSF, en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;
- le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Lars Källholm
- Sarah Olsson
- Björn Nilsson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013080053/23.

(130098093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Private Media Invest Luxembourg S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 129.360.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de PRIVATE MEDIA INVEST LUXEMBOURG S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A., tenue le 30 mai 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 30 mai 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de révoquer les actuels administrateurs soient Madame Yvonne BOEVER (épouse NICOLAS), Madame Sandrine NICOLAS et Monsieur Jean NICOLAS plus administrateur délégué.

2. L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs à compter de la présente assemblée et ce, pour une durée illimitée:

- Monsieur José Maria PADIN, employé, demeurant à L-8359 Goebblange, 10, rue Pierre Braun;
- Monsieur Thomas ALBERTI, avocat, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 9, avenue Pescatore.
- Madame Caroline MULLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau;

Hagen, le 17 juin 2013.

Pour PRIVATE MEDIA INVEST LUXEMBOURG S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A.

Monsieur Jean NICOLAS

Administrateur

Référence de publication: 2013080049/22.

(130098667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Association Sportif, Culturelle et Educative MONTE SOSSEGO A.S.B.L., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 9.584.

—
STATUTS

Les membres fondateurs:

Président

José Manuel Alves Souto Amado

125, rue d'Esch

L-4380 Ehlerange

Monteur de meubles

Nationalité capverdienne

Vice-président / Trésorier

Paulo Sérgio Dos Santos Gonçalves

45, route de Volmerange

L-3593 Dudelange

Électricien

Nationalité capverdienne

Secrétaire générale

César Sousa Fortes

429, route de Thionville

L-5887 Alzingen

Consultant de Système d'Information

Nationalité portugaise

Réviseur de casse

David Elias Gonçalves Da Graça
39, rue Rossini
L-2451 Luxembourg
Ouvrier
Nationalité portugaise

Membre

Yannik Miranda Duarte
5, rue du Canal
L-3819 Schiffange
Fonctionnaire de l'Etat
Nationalité luxembourgeoise

Trésorier

Emerson Rodrigues
19, rue Victor Hugo
L-4141 Esch-Sur Alzette
Chômeur
Nationalité capverdienne

Membre

Domingos Gomes Barbosa
19, rue Kirchberg
L-4602 Nieder Korn
Boulangier
Nationalité capverdienne

Art. 1^{er}. Créent par la présente une association dans but lucratif, régie par la disposition de la loi du 21 avril 1928, avec l'approbation du règlement modifié le 24 octobre 2002 sur les associations de la Commune de Sanem.

Art. 2. L'association porte la dénomination «Association Sportif, Culturelle et Educative MONTE SOSSEGO, A.S.B.L.» Elle a son siège à:

125, rue d'Esch
L-4380 Ehlerange

Art. 3. L'association a pour objet:

Le pratique sportive dans tous les activités notamment football, foot de salle, activité pour les enfants, développement de notre culture avec les autres nations, l'amitié et la solidarité entre les peuples pour les actions sociales et caritatif, bénévolat.

De promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à participation à la vie publique.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. Le nombre minimum des associés sont de 7 membres.

Art. 6. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 8. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. Le taux maximum des cotisations ou de versements à effectuer par les membres de l'association sont de 25 Euro.

Art. 10. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 12. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 15. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et de tiers par lettre confiée à la poste.

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 3 ans par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, ainsi que de trois autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

Le club est engagé par la signature conjointe de deux membres dont obligatoirement celle du président. Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire générale qui peut signer seul.

Art. 17. Le conseil de d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. IL exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 17. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

Art. 18. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 19. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés au bureau de bienfaisance de la commune de São Vicente au Cap-Vert.

Art. 20. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 21. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 22. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Ehlerange, le 14.06.13.

José Amado / Paulo Gonçalves / César Sousa / David Da Graça / Yannik Duarte /
Domingos Barbosa / Emerson Rodrigues
Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013080018/130.

(130098080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

UMEA Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 102.511.

L'an deux mille treize, le trois mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Guillaume LOPEZ, consultant, né à Oloron-Sainte-Marie (France), le 30 novembre 1976, demeurant à L-2652
Luxembourg, 221, rue Albert Uden,

ici représenté par Madame Géraldine LOPEZ, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxem-
bourg, 13, avenue du Bois, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été
signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée
avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "UMEA Consulting", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2652
Luxembourg, 221, rue Albert Uden, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous
le numéro 102511, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence
à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro
1089 du 28 octobre 1089,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 2012, publié au
Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1468 du 13 juin 2012;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par sa mandataire, la
résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 2 des statuts la teneur
suivante:

Art. 2. La Société a pour objet toutes prestations de services relatives au commerce de matériel informatique, ainsi
que le développement, la maintenance et la gestion de tous systèmes informatiques.

Elle pourra également effectuer toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004,
modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions
d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxem-
bourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,
échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille
qu'elle possédera.

De plus la Société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respecti-
vement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines
immobiliers uniquement pour son propre compte.

La Société peut procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit,
de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels,
les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales
et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et
faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement
à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LOPEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2013 LAC/2013/21088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077538/61.

(130095253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

De Cante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.695.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07 Juin 2013

L'Assemblée Générale décide d'accepter:

- la démission de l'administrateur et l'administrateur délégué, Mme Mariette RONVAUX né le 9 février 1945 à Ixelles, demeurant à B-7090 Braine-le-Compte, 18, rue Emile Heuchon à partir du 07 Juin 2013.

- la démission de l'administrateur, Mme Amira MOHAMMED MAHMMOUD HASSAN né le 27/11/1985 à Cairo, Egypte, demeurant à Egypte, Shubra Maser, 4, rue Taffeesh Elray Bakhakhan à partir du 07 Juin 2013.

- la démission de l'administrateur Mme Vanloo Sophie née le 03 Mars 1982 à Ixelles demeurant

- à rue de la station 126 B 7090 Braine le Compte

- la nomination comme nouveau administrateur, Mr Alexander Claessens, économiste, 17 décembre 1951 à Wilrijk, demeurant professionnellement 29 avenue Monterey 2163 Luxembourg à partir du 07 Juin 2013.

- la nomination comme nouveau administrateur Monsieur Eric Gendarme, manager né le 16 décembre 1961 à Saint-Ouen demeurant UNIT 4, 39 TADEMA Road, Londres SW10 0PZ,

Royaume-Uni à partir du 07 Juin 2013.

- la nomination comme nouveau administrateur Monsieur Gilles Guerrier de Dumast conseiller né à Nancy le 6 Mai 1958 et résident 6 villa d'Eylau 75116 Paris à partir du 07 Juin 2013.

Luxembourg, le 07 Juin 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2013075615/25.

(130093167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

LBREP II Master & PP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.904.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour LBREP II Master & PP S.à.r.l.

Référence de publication: 2013075117/11.

(130092884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.
